



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distr.
GÉNÉRALE



UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/36
16 décembre 1993

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Onzième réunion
Bangkok, 10-12 Novembre 1993

**RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Note du Secrétariat

Les corrections et modifications ci-après, comprenant tous les corrigenda publiés, ont été incorporées dans le présent document:

1. Paragraphe 16: ajouter «en souffrance» après «leurs contributions»
2. Paragraphe 25: Remplacer «UNEP/OzL.Pro/ExCom/5/Rev.1» par «UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/Rev.1»
3. Paragraphe 29, dernière ligne: Remplacer «activités que le Canada» par «activités bilatérales que le Canada»
4. Paragraphe 54: Remplacer «fournir des données révisées» par «fournir des dates révisées»
5. Paragraphe 57, quatrième ligne: Remplacer «élaboration d'un rapport intérimaire» par «élaboration d'un rapport d'avancement»
6. Paragraphe 66: Remplacer «(Arab Packaging Products Company et Interfood Packaging, respectivement)» par «(Arab Packaging Products Company et Interfood Packaging)»
7. Paragraphe 83, deuxième ligne: Remplacer «à la diffusion de l'information approuvé» par «à la diffusion, aux Philippines, de l'information approuvé»
8. Paragraphe 88, troisième ligne: Remplacer «292 700» par «292 670»
9. Paragraphe 90: Remplacer «UNE/OzL.Pro/ExCom/20 et Add.1» par «UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/20 et Add.1»
10. Paragraphe 100, troisième et quatrième ligne: Remplacer «PDO» par «PAO»
11. Paragraphe 102, alinéa 3: Remplacer par le nouveau texte suivant: «Mise au point d'applications pour la conversion des systèmes CFC-11/Polyol à des formulations à faible taux de SACO ou sans SACO (UB Petroproducts)»
12. Paragraphe 104 à 117: remaniement pour suivre la séquence de l'ordre du jour.
13. Paragraphe 105, alinéa i): Remplacer «Remplacement de CFC-12 par du HCFC-22 dans ...» par «Élimination du CFC-11/12 dans...» et remplacer «420 000 dollars» par «416 000 dollars»
14. Paragraphe 105, alinéa ii): Remplacer «Remplacement de CFC-12 par du HCFC-22 dans ...» par «Élimination du CFC-12 dans...» et remplacer «390 000 dollars» par «387 000 dollars»
15. Paragraphe 106, quatrième ligne: Remplacer par le nouveau texte suivant: «CFC-12 à Arj, Azmayesh, Bahman, Iran Poya et Pars Appliances»
16. Paragraphe 112, dernière phrase: Remplacer «rapports sur les investissements» par «projets d'investissement»
17. Paragraphe 114: Remplacer «dont 13% au titre» par «dont 13% (89 700) au titre»
18. Paragraphe 160: Remplacer «l'adaptation des climatiseurs mobiles, des refroidisseurs et des réfrigérateurs ménagers.» par «l'adaptation des climatiseurs mobiles et des refroidisseurs.»
19. Paragraphe 166: Remplacer «UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/L.1, Add., Corr.1» par «UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/L.1, Add.1 et Corr.1»

I. INTRODUCTION

1. La onzième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Bangkok du 10 au 12 novembre 1993. Elle était convoquée en application des décisions IV/18 et IV/20, adoptées à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992 (UNEP/OzL.Pro/4/15).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par la Présidente du Comité exécutif, Mme E. Claussen (États-Unis d'Amérique), qui a souhaité la bienvenue aux participants.

3. La Présidente a souligné l'importance que revêtaient les efforts du Comité, notant que le Fonds multilatéral constituait une tentative originale de traiter les problèmes d'environnement de manière coopérative et démocratique. Comme la Réunion était la dernière qu'elle présidait, elle a remercié les membres du Comité de leurs efforts et du fait que toutes les décisions prises en son sein l'avaient été par voie de consensus. Elle a également remercié les agences d'exécution pour l'amélioration continue de leurs résultats. Elle a félicité le Secrétariat du Fonds pour la qualité et le volume des travaux consacrés aux réunions du Comité.

4. La Présidente a rappelé la lourde tâche incombant au Comité, notamment l'examen des programmes de pays, des propositions de projet et des questions liées à la cinquième réunion des Parties.

B. Participation

5. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif en application de la décision IV/20 adoptée par les Parties à leur quatrième réunion :

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Canada, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège, Pays-Bas;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Brésil, Égypte, Ghana, Jordanie, Malaisie, Maurice, Venezuela.

6. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

7. En application de la décision prise par le Comité exécutif à sa deuxième réunion, un représentant du Président du bureau de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal a également participé aux débats.

8. Des représentants des Amis de la terre et de Greenpeace étaient aussi présents à la réunion.

C. Adoption de l'ordre du jour

9. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
 - (a) Adoption de l'ordre du jour;
 - (b) Organisation des travaux.
3. Rapport du Secrétariat du Fonds:
 - (a) Activités du Secrétariat;
 - (b) Contributions au Fonds et décaissements.
4. Questions financières:
 - (a) Budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1994;
 - (b) Budget du Secrétariat du Fonds pour 1994-1996;
 - (c) Demandes de contributions bilatérales:
 - (i) Canada;
 - (ii) Singapour;
 - (iii) Afrique du Sud;
 - (iv) États-Unis d'Amérique;
 - (d) Note de discussion du Trésorier sur l'utilisation des billets à ordre dans le contexte du Fonds multilatéral;
 - (e) Uniformité de présentation des futurs rapports financiers.
5. Agences d'exécution:
 - (a) Rapports périodiques:
 - Rapport périodique global;
 - Rapport périodique du PNUD;
 - Rapport périodique du PNUE;
 - Rapport périodique de l'ONUDI;
 - Rapport périodique de la Banque mondiale;

- (b) Amendements des programmes de travail:
 - Amendements du programme de travail du PNUD pour 1993;
 - Amendements du programme de travail du PNUE pour 1993;
 - Amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 1993;
 - Amendements du programme de travail de la Banque mondiale pour 1993.

- 6. Programmes de pays:
 - (a) Algérie;
 - (b) Burkina Faso;
 - (c) Inde;
 - (d) Sénégal;
 - (e) Syrie;
 - (f) Thaïlande;

- 7. Propositions de projets:
 - (a) Égypte;
 - (b) Inde;
 - (c) Indonésie;
 - (d) Iran;
 - (e) Malaisie;
 - (f) Venezuela.

- 8. Questions liées à la cinquième Réunion des Parties :
 - (a) Incidences des ressources non engagées à la fin de 1993 sur les contributions de 1994-1996;
 - (b) Éclaircissements sur les méthodes acceptables de paiement en vue d'assurer la disponibilité des fonds promis lorsqu'ils sont requis pour la mise en oeuvre des projets approuvés;
 - (c) Projet de rapport du Comité exécutif à la cinquième Réunion des Parties.

- 9. Rationalisation du processus d'examen des projets par le Comité exécutif.

- 10. Projet de rapport sur les options stratégiques en vue de l'adaptation des climatiseurs mobiles, des refroidisseurs et des réfrigérateurs ménagers.

- 11. Questions diverses.

- 12. Adoption du rapport.

- 13. Date de la douzième réunion du Comité exécutif.

- 14. Clôture de la réunion.

D. Organisation des travaux

10. Le Comité a décidé de renvoyer les points 4 a), b) et e) de l'ordre du jour au Sous-Comité sur les questions financières et d'examiner simultanément les points 4 d) et 8 b).

III. QUESTIONS DE FOND

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat du Fonds

a) Activités du Secrétariat

11. Le Chef du Secrétariat a rendu compte des activités du Secrétariat depuis la dixième réunion et a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/2.

12. Notant que le Comité exécutif se réunissait pour la dernière fois dans sa configuration actuelle, le Chef du Secrétariat a remercié ses membres, les agences d'exécution et la Présidente pour leurs efforts et leur appui.

13. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat et plusieurs représentants ont félicité ce dernier pour la qualité de la documentation présentée à la réunion.

14. Répondant à une proposition d'un membre tendant à inclure dans les futurs rapports des informations sur les activités du Secrétariat auxquelles étaient associées des organisations non gouvernementales, le Chef du Secrétariat a signalé qu'on ne lui avait à ce jour encore jamais demandé de porter à l'attention du Comité exécutif des communications émanant d'organisations non gouvernementales.

b) Contributions au Fonds et décaissements

15. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/3/Rev.1 portant sur les contributions au Fonds et les décaissements.

16. Le représentant des États-Unis d'Amérique a indiqué que son Gouvernement avait récemment fait virer la somme de 6 000 000 \$ÉU au Fonds. Le représentant des Pays-Bas a signalé que son Gouvernement et le Gouvernement danois avaient versé leurs contributions en souffrance se montant respectivement à 1 998 543 \$ÉU et 282 855 \$ÉU. Ces paiements n'étaient pas mentionnés dans le rapport sur les contributions au Fonds et les décaissements au 11 novembre 1993 car ils n'avaient pas été reçus par le Trésorier à ladite date.

17. Parlant en qualité de Trésorier du Fonds, la représentante du PNUE a annoncé que le Fonds avait reçu la contribution de la Bulgarie pour 1992. Le Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement bulgare avait suivi une recommandation antérieure du Comité engageant toutes les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 à honorer leurs obligations financières.

18. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les contributions au Fonds et les décaissements.

19. La version mise à jour du rapport sur les contributions au Fonds et les décaissements, faisant état des fonds approuvés par le Comité exécutif à sa onzième réunion, est jointe à l'Annexe I.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions financières

(a) Budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1994

20. Le représentant du Canada, président du Sous-Comité sur les questions financières, a rendu compte qu'après en avoir débattu le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif approuve le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1994 tel qu'il figurait dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/4/Rev.1, étant entendu que le Comité fournirait la définition des voyages susceptibles d'être autorisés au titre de la ligne 3301.

21. S'exprimant en qualité de membre du Sous-Comité sur les questions financières, le représentant de la Malaisie, se plaçant sur le plan des principes, a souligné que le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral et les décisions prises par les Parties à leur deuxième Réunion tenue à Londres (annexe IV, paragraphe 6, décision II/8.3) disposaient que le Fonds ne pouvait être utilisé que pour aider les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5.

22. Le Chef du Secrétariat a ajouté que le PNUE avait informé le Secrétariat que les fonds alloués au titre de la ligne budgétaire 3301 ne pouvaient pas être utilisés pour financer les voyages effectués par le Président ou le Vice-Président du Comité exécutif pour assister aux réunions du Comité, qu'il s'agisse ou non de représentants de pays visés au paragraphe 1 de l'article 5, mais qu'ils pouvaient servir à appuyer les voyages requis pour se rendre à d'autres réunions lorsque l'un ou l'autre des deux intéressés devait représenter le Comité exécutif.

23. Le représentant de la Malaisie a demandé que cette interprétation soit communiquée à la Réunion des Parties.

24. Le Comité exécutif a approuvé le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1994 étant entendu que la ligne budgétaire 3301 pourrait servir à appuyer les voyages du Président ou du Vice-Président du Comité, qu'ils représentent ou non un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, si le voyage s'imposait pour permettre à l'un ou à l'autre de représenter le Comité (annexe II).

(b) Budget du Secrétariat du Fonds pour 1994-1996

25. Le Comité exécutif a approuvé également le projet de budget du Secrétariat du Fonds pour 1994-1996 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/5/Rev.1 (annexe III).

c) Demandes de contributions bilatérales

- i) Canada
- ii) Singapour
- iii) Afrique du Sud
- iv) États-Unis d'Amérique

26. Présentant le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/6, le Chef du Secrétariat a déclaré que les demandes de l'Afrique du Sud, du Canada et des États-Unis d'Amérique étaient conformes aux lignes directrices sur les contributions bilatérales approuvées à la cinquième réunion du Comité exécutif et qu'elles ne dépassaient pas le plafond de 20%; le Secrétariat recommandait donc leur approbation.

27. Le Chef du Secrétariat a indiqué que la demande de la République de Singapour dépassait les 20% de sa quote-part pour 1993 et que le Secrétariat recommandait en conséquence l'approbation d'un montant de 31 976 \$ÉU, représentant 20% de la contribution de ce membre pour 1993. Le Secrétariat demeurait en contact avec le Gouvernement singapourien et avait prié ce dernier de soumettre de nouveau pour examen les autres éléments de sa demande.

28. Notant que le Secrétariat avait signalé que Singapour n'avait pas encore obtenu l'accord de tous les pays bénéficiaires au sujet du programme régional qu'elle avait proposé, un représentant a souligné que les mêmes normes devaient être appliquées à toutes les propositions de projet régional, que leur financement doit être assuré par les agences d'exécution ou par voie de compensation de contributions bilatérales. Appelant l'attention sur le fait que détecter la participation d'employés de sociétés transnationales soulevait des difficultés pratiques, il a estimé que leur participation à des ateliers ne devait pas faire problème. Il a en outre jugé que les pays déposant des demandes de contributions bilatérales devaient préciser si les projets prévoyaient ou non une conversion, pour éviter des remboursements "par la petite porte" effectués au bénéfice des sociétés transnationales en relation avec des projets.

29. Le représentant du Venezuela a informé le Comité que son gouvernement était parvenu à une décision définitive concernant les activités bilatérales que le Canada projetait d'entreprendre dans son pays.

30. L'observateur des Amis de la terre a dit qu'une présentation normalisée pour les rapports sur les contributions bilatérales était devenue nécessaire et a proposé de prendre pour modèle le mode de présentation adopté par les États-Unis d'Amérique.

31. Le Comité exécutif a approuvé la demande du Canada tendant à imputer sur sa contribution de 1993 la somme de 759 000 \$ÉU, à créditer aux projets suivants :

- Activités de formation dans la province du Sichuan (Chine) 172 500 \$ÉU
- Atelier de formation dans l'État de Sao Paulo (Brésil) 172 500 \$ÉU
- Assistance technique dans le secteur du halon (Venezuela) 414 000 \$ÉU

32. Le Comité exécutif a approuvé la demande de l'Afrique du Sud tendant à créditer un montant de 30 000 \$ÉU, à imputer sur sa contribution de 1994, pour un atelier industriel sur l'application pratique du Protocole de Montréal dans les pays africains anglophones.

33. Le Comité exécutif a approuvé la demande des États-Unis d'Amérique tendant à créditer un montant de 1 017 000 \$ÉU, à imputer sur sa contribution de 1993, aux projets suivants :

- Réduction du CFC-11 dans la mousse isolante pour appareils (Équateur) 50 000 \$ÉU
- Assistance à l'exécution du programme de pays (Équateur) 11 000 \$ÉU
- Ateliers de formation à la récupération/recharge du halon 1211 (Chine) 271 000 \$ÉU
- Manuel de gestion du halon (Chine) 32 000 \$ÉU
- Conférence FESCAST (Chine) 96 000 \$ÉU
- Conférence sur les solvants (Malaisie) 24 000 \$ÉU
- Soutien technique aux fins de l'achèvement des projets, au moyen de prélèvements sur les fonds de subvention (4 millions de \$ÉU) de la Banque mondiale (Mexique) 136 000 \$ÉU
- Refroidisseurs (Mexique) 259 000 \$ÉU
- Solvants (Mexique) 138 000 \$ÉU

34. Le Comité exécutif a approuvé un montant de 31 976 \$ÉU à imputer sur la contribution de Singapour pour 1993, en vue du lancement du programme régional d'élimination du méthyle chloroforme en faveur des pays de l'ASEAN, sous les conditions ci-après :

- a) Tous les pays bénéficiaires participants acceptent de recevoir l'assistance offerte;
- b) Les fonds servent à diffuser l'information relative à l'adaptation de technologies aux conditions locales (troisième composante);

- c) Le financement de composantes additionnelles du projet est présenté dans des demandes ultérieures en conformité avec les directives régissant l'assistance bilatérale.

35. Les ateliers tenus en Chine et au Brésil ayant permis de recenser plusieurs domaines susceptibles de donner lieu à une coopération à l'avenir, le représentant du Canada a informé le Comité que des discussions détaillées concernant des contributions bilatérales additionnelles à des projets au Brésil et en Chine étaient en cours.

- d) Note de discussion du Trésorier sur l'utilisation des billets à ordre dans le contexte du Fonds multilatéral

36. Le Comité exécutif a examiné ce point dans le cadre du point 8 b) de l'ordre du jour.

- (e) Uniformité de présentation des futurs rapports financiers

37. Le représentant du Canada, président du Sous-Comité sur les questions financières, a fait savoir que ce dernier ne pouvait recommander l'approbation du document, qu'il jugeait ne pas répondre aux besoins du Comité exécutif.

38. Le Comité exécutif a fait sienne la proposition du Sous-Comité tendant à ce que, de concert avec le Trésorier et le Secrétariat du Fonds, les agences d'exécution procèdent au cours des deux semaines à venir à la révision du document, lequel serait distribué officieusement aux membres du Comité pour permettre à ce dernier de l'approuver à sa réunion suivante, et à ce qu'une fois des définitions communes établies on les utilise pour tous les rapports incombant aux agences d'exécution.

39. Le Sous-Comité a noté par la même occasion que la mise au point de définitions communes était en cours conformément à la demande du Comité exécutif tendant à ce que ces définitions figurent dans le rapport annuel du Trésorier.

Point 5 de l'ordre du jour : Agences d'exécution

- a) Rapports périodiques
 - Rapport périodique global (au mois de septembre 1993)

40. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/9.

41. Plusieurs représentants se sont déclarés satisfaits du rapport et ont suggéré des améliorations complémentaires, par exemple l'addition d'informations plus techniques sur le nombre et l'efficacité de différents types de projet, l'utilisation de diagrammes à secteurs permettant de mieux illustrer la répartition sectorielle des projets, la répartition régionale des

substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et des fonds, la définition des éléments entrant dans la catégorie "plusieurs", l'apport d'informations provenant des pays en développement sur les raisons des retards d'élaboration des programmes et propositions de projet des pays et sur le montant des décaissements réels.

42. Le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de présenter leurs rapports sous une forme permettant d'effectuer des comparaisons.

43. Un représentant a demandé au Secrétariat de déterminer tout retard dans les projets. Il a estimé que dans le rapport devrait figurer une colonne supplémentaire signalant les retards afin d'aider le Comité exécutif à se faire une idée précise de la réalité et à prendre des dispositions supplémentaires au besoin.

44. S'agissant de signaler les problèmes que posaient les projets, le Chef du Secrétariat a déclaré que ce dernier ne pouvait demander à un pays d'expliquer les retards intervenus dans l'exécution de son programme que s'il avait été officiellement informé de l'existence d'un problème.

- Rapport périodique du PNUD

45. Le représentant du PNUD a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/10. Il a déclaré que le PNUD avait encore renforcé ses moyens techniques et mené à bien huit programmes de pays, 40 activités d'assistance technique dans 15 pays, et trois ateliers sectoriels régionaux. Douze projets en faveur du renforcement institutionnel étaient en cours. En outre, le projet Misr Foam II en Égypte, approuvé en mars 1993, avait été officiellement mis en route le 6 novembre et permettait d'éliminer 28 tonnes de CFC-11 par an. On comptait que deux autres projets d'investissement dans le secteur des mousses seraient mis en chantier dans les deux mois à venir.

46. Plusieurs représentants ont noté avec satisfaction la précision et la clarté du rapport du PNUD, ont félicité le PNUD de ses résultats et ont engagé les agences d'exécution à prendre ce mode de présentation en modèle.

47. Répondant aux questions concernant le solde non dépensé des crédits alloués à plusieurs projets déjà exécutés, le représentant du PNUD a expliqué que les fonds avaient été affectés à de nouveaux projets dans les différents pays et que les rapports futurs feraient apparaître plus clairement leur répartition.

- Rapport périodique du PNUE

48. Le représentant du PNUE a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/11 et indiqué que la collecte des informations des pays — en particulier des pays à économie en transition — ainsi que des agences d'exécution s'était révélée plus difficile que prévu mais que leur diffusion avait été en revanche plus aisée. La pratique avait également mis en évidence l'importance de la formation à tous les niveaux, de la mise en commun de l'expérience acquise et de l'identification des technologies les plus prometteuses. La question a été posée de savoir dans quelle mesure un appui pourrait être apporté aux pays en développement non parties au Protocole de Montréal.

49. Un représentant a estimé qu'il fallait encore renforcer autant que possible la coordination des activités entreprises respectivement par le Secrétariat de l'Ozone à Nairobi, le CAP/IE à Paris et le Fonds multilatéral à Montréal afin d'encourager ces pays à devenir parties. Dans la limite de ses moyens, le CAP/IE devrait fournir de l'information technologique à ces pays.

50. Le Coordonnateur du Secrétariat de l'ozone a demandé au Comité exécutif d'envisager de rembourser les dépenses encourues pour l'élaboration des programmes de pays avant que ces pays ne deviennent Parties. Si les travaux pouvaient commencer avant qu'un pays ne devienne Partie, le processus s'en trouverait accéléré.

51. Le Chef du Secrétariat a déclaré que le Comité exécutif avait précédemment décidé que dans certains cas on ne pourrait envisager le financement rétroactif des activités que si l'activité considérée avait commencé après que le pays fut devenu Partie au Protocole.

- Rapport périodique de l'ONUDI

52. Le représentant de l'ONUDI a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/12 et a signalé les activités qui avaient suivi l'approbation de son programme de travail, à savoir la rédaction de trois projets pour la Jordanie et des pourparlers avec la Chine sur les secteurs nationaux de la réfrigération et du tabac. Tout le secteur du tabac étant omis du programme de pays de la Chine, l'ONUDI avait convenu avec le Gouvernement chinois qu'un amendement serait élaboré et soumis pour approbation au Comité exécutif, et que des projets seraient ensuite définis pour examen par le Fonds.

53. Un représentant a demandé que l'ONUDI veille à ce que les ateliers ne soient pas consacrés à une seule technologie de substitution car les industriels souhaitaient être informés de toutes les possibilités.

54. Un autre représentant a demandé à l'ONUDI de fournir des dates révisées sur l'achèvement des projets.

55. Un représentant a engagé l'ONUDI à coopérer davantage avec les petites entreprises, comme elle l'avait envisagé initialement, et à veiller à ce que son action dans le secteur de la réfrigération en Chine ne fasse pas double emploi avec ceux des autres agences d'exécution dans ce domaine.

56. En réponse, le représentant de l'ONUDI a déclaré que la présentation d'une technologie particulière au cours d'un atelier ne signifiait pas nécessairement que ladite technologie avait la préférence. Le choix d'une technologie donnée se faisait en fonction de la situation particulière de l'usine visée, ce que l'ONUDI insistait sur cette pratique dans le cadre de ses opérations de terrain. S'agissant de la Chine, étant donné l'envergure de l'industrie de la réfrigération, on ne pouvait guère craindre qu'il y ait double emploi dans les activités. Pour ce qui était des petites installations, l'ONUDI définirait une stratégie pour l'élimination des SACO dans ce secteur.

- Rapport périodique de la Banque mondiale

57. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/13 et a rendu compte des faits survenus depuis la publication du document : établissement pour signature du premier accord-cadre avec la Thaïlande, publication d'un bulletin mensuel détaillant les activités d'exécution, élaboration d'un rapport d'avancement pour les Parties sur les deux premières années d'opération, et conclusions de la réunion récente du Groupe des ressources opérationnelles sur l'ozone (OORG).

58. Un représentant a évoqué le niveau encore très faible des montants déboursés dans le cas des projets d'investissement. Il en a demandé les raisons, et s'il serait possible d'accélérer les décaissements.

59. Un autre représentant a souligné que la Banque devait s'intéresser plus particulièrement aux projets les plus économiques et accorder une égale attention au développement technologique et au transfert de technologie. À cet égard, un autre représentant a engagé la Banque à faire davantage appel aux experts des pays en développement dans tous ses groupes d'experts de manière que ses évaluations présentent des points de vue équilibrés.

60. Un représentant a déclaré qu'il ne fallait pas attendre d'avoir conclu un accord-cadre pour présenter les programmes et projets de pays ; il s'agissait en effet d'éléments tout à fait distincts.

61. En réponse aux questions posées, le représentant de la Banque mondiale a déclaré que la Banque voulait d'abord créer des bases solides et que, cela ayant été fait, le rythme des décaissements serait accéléré. S'agissant de la rentabilité, les experts de l'OORG avaient présenté les technologies qui leur semblaient les plus appropriées dans les différents secteurs. L'OORG s'intéressait aux technologies mises au point dans le monde entier, y compris dans les pays en développement. L'accroissement de la charge de travail de l'OORG signifiait qu'il faudrait augmenter le nombre de ses consultants et qu'il serait certainement fait appel à des experts des pays en développement. Quant aux accords-cadres, ils avaient un caractère purement juridique et visaient à accélérer les procédures, et la Banque n'avait pas l'intention d'attendre de les avoir conclus avant de soumettre des projets.

(b) Amendements des programmes de travail- Amendements du programme de travail du PNUD pour 1993

62. Présentant les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/14 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/14/Corr.1, le Chef du Secrétariat a appelé l'attention sur le fait que deux des projets concernant la Chine (l'un relatif à la Danshui Huaya Plastics Industries Company, l'autre à la mise à l'essai de caissons d'isolement sous vide) avaient été retirés; il a recommandé que la décision concernant deux projets en Égypte (l'un relatif à l'Arab Packaging Products Company, l'autre à l'Interfood Packaging) soient reportés et que le Comité exécutif envisage de définir la politique à suivre dans le cas des projets qui ne pourraient pas voir le jour en l'absence d'une assistance du Fonds alors qu'ils pouvaient aboutir à des suréconomies nettes — bien qu'insuffisantes pour financer l'exécution desdits projets.

63. Un représentant a estimé que le projet concernant la Thermaflex Insulation Asia Company (Thaïlande) soulevait la question importante de savoir si les surcoûts renouvelables devaient être calculés en fonction des prévisions de demande liée à la croissance ou bien en fonction des niveaux de production actuels considérés comme constants; il a prié le Secrétariat d'élaborer pour examen un document concernant l'applicabilité de ce projet dans la perspective de projets ultérieurs.

64. Un autre représentant s'est demandé si l'on suivait une approche cohérente pour l'évaluation technique des projets et a demandé au Comité exécutif de se pencher sur cette question. Le représentant du PNUD a quant à lui jugé que ce n'était pas nécessaire car les projets d'investissement faisaient déjà l'objet d'évaluations techniques indépendantes, les demandes d'assistance technique étant soumises à un examen approfondi avec le Secrétariat du Fonds.

65. Le représentant du PNUD a indiqué que le projet relatif à la Danshui Huaya Plastics Industries Company serait reformulé après examen des options technologiques, et présenté à nouveau au Comité exécutif à sa douzième réunion. Le projet relatif à un mélange de Halon-1211 et de CO₂ (Chine) avait été ajourné dans l'attente d'une décision de principe sur l'opportunité d'appuyer les mélanges de halon alors qu'on disposait de solutions de remplacement permettant d'éliminer totalement le halon.

66. Le représentant du PNUD a d'autre part déclaré que l'Égypte avait décidé de reporter les projets relatifs aux feuilles de mousse (Arab Packaging Products Company et Interfood Packaging). Eu égard aux incidences négatives substantielles des économies opérationnelles potentielles, les projets tendant à éliminer d'importantes quantités de SACO avaient moins de chances d'être appuyés par le Fonds que ceux qui tendaient à en éliminer des quantités moindres. Le représentant du PNUD a demandé que le Comité exécutif prenne une décision de principe à cet égard.

67. Ce même représentant a précisé que les fonds demandés pour établir les projets concernant l'Égypte (75 000 \$ÉU) seraient couverts par les économies réalisées en 1991 par la PNUD en relation avec son programme de travail pour l'Égypte.

68. Plusieurs représentants ont demandé au Comité exécutif de formuler des directives pratiques concernant les projets susceptibles de dégager un avantage financier et n'entraînant donc aucun surcoût. Les entreprises avaient renoncé à entreprendre les projets car elles n'étaient pas disposées à prendre le risque.

69. Un représentant a engagé le Comité à envisager un mécanisme pour l'octroi de petits prêts pour ce type de projets.

70. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Fonds d'élaborer un document directif sur la manière de traiter les projets susceptibles de déboucher sur des suréconomies nettes.

71. Le Comité exécutif a approuvé un montant de 3 846 330 \$ÉU pour les amendements du programme de travail du PNUD énumérés ci-après (dont 442 500 \$ÉU pour les coûts d'appui) :

Pays	Projet	Montant approuvé (en \$ÉU)
Brésil	Assistance à l'établissement de projets	100 000
Chine	Conversion à une technique de fabrication n'utilisant pas les CFC dans la production de mousse rigide de polyuréthane (par pulvérisation) à la Beijing Commercial Machinery Factory	435 000
	Évaluation du classement qualitatif et des normes applicables aux produits de remplacement (n'entrant pas dans la catégorie des SACO) des CFC (étant entendu qu'à l'avenir l'équipement de contrôle de la qualité ne sera en aucun cas financé pour les producteurs de produits chimiques de remplacement)	362 500
	Enquête aux fins de la mise au point d'une politique nationale visant à promouvoir la récupération et le recyclage des CFC en Chine	100 000
	Assistance à l'établissement des projets	100 000

Pays	Projet	Montant approuvé (en \$ÉU)
Égypte	Conversion à une technique n'utilisant pas le CFC-11 dans la production de mousses rigides de polyuréthane à la Specialized Engineering Contracting Company (SECC)	85 000
	Conversion à une technique n'utilisant pas le CFC-11 dans la production de mousse souple de polyuréthane à la Horse Foam Company	385 000
	Assistance à l'établissement de projets	(75 000)
Guatemala	Assistance à l'établissement de projets	30 000
Inde	Enquête sur l'utilisation des SACO dans le secteur de la petite (et très petite) entreprise et le secteur non structuré, création de bases de données et planification de la gestion du remplacement des SACO	120 000
Indonésie	Assistance à l'établissement de projets	100 000
Malaisie	Élimination du CFC-12 dans la production de feuilles de mousse de polystyrène et de polyéthylène extrudés aux Associated Air-Pack Industries	234 000
	Élimination du CFC-11 dans la production de mousses de polyuréthane (tubulures, caissons et plaques) à l'Insafoam Insulation Company	310 000
	Élimination du CFC-11 dans la production de mousse de polyuréthane imperméable à l'Island Resources Company	230 000
	Conversion des processus de nettoyage des métaux avec remplacement des solvants à base de trichloroéthane (méthyle chloroforme) par des solvants organiques n'appartenant pas à la catégorie des SACO à la Ngai Cheong Metal Industries	63 480

Pays	Projet	Montant approuvé (en \$EU)
	Élimination de l'utilisation du trichloroéthane (méthyle chloroforme) dans la production de pièces de rechange pour appareils ménagers à l'établissement principal de la Matsushita Electric Company	113 570
	Élimination de l'utilisation du trichloroéthane (méthyle chloroforme) dans la production de pièces de rechange pour appareils ménagers à l'établissement de Port Klang de la Matsushita Electric Company	173 280
Mexique	Assistance à l'établissement de projets	50 000
Panama	Assistance à l'établissement de projets	30 000
Philippines	Assistance à l'établissement de projets	50 000
	Enquête sur l'utilisation des SACO, la création de bases de données et l'assistance technique aux fins de l'élimination progressive des SACO dans les petites entreprises les utilisant	100 000
Thaïlande	Élimination du CFC-114 dans la production de feuilles de mousse de polystyrène extrudé à la Thermaflex Insulation Asia Company	220 000
Venezuela	Finalisation du programme de pays du Venezuela	12 000
Total partiel		3 403 830
	Coûts d'appui aux projets (13%)	442 500
	Total	3 846 330

- Amendements du programme de travail de 1993 du PNUE

72. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/15.

73. Le Comité exécutif a approuvé le montant de 546 930 \$ÉU pour les amendements suivants du programme de travail du PNUE (dont 85 930 \$ÉU pour les coûts d'appui)

	Montant approuvé (en \$ÉU)
- Aide à l'élaboration des programmes pour les pays suivants :	
Antigua-et-Barbuda	30 000
Bahamas	40 000
Guinée	40 000
Niger	40 000
Pérou	50 000
Seychelles	<u>30 000</u>
	230 000
- Finalisation des programmes de pays pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Soudan et la Tanzanie (10 000 x 4)	40 000
- Traduction des rapports relatifs aux programmes de pays (10 rapports x 3 000 \$ÉU)	30 000
- Projets de renforcement des institutions - Cameroun	161 000
- Total partiel	461 000
- Coûts d'appui aux projets (13%)	59 930
- Coûts d'appui de la proposition de projet sur la diffusion de l'information aux Philippines	26 000
- Total	546 930

- Amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 1993

74. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/16 et indiqué que le Secrétariat recommandait l'approbation du montant total.

75. L'observateur de Greenpeace a signalé que le projet d'investissement dans le secteur de la réfrigération au Kenya soulevait des questions de politique générale plus larges liées à l'utilisation de substances de transition. Plus précisément, elle souhaitait savoir si l'on avait calculé le coût intégral de la conversion à des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone, et elle a demandé que ces calculs figurent dans le résumé du projet.

76. Le Comité exécutif a approuvé le montant de 808 939 \$ÉU, dont 93 064 \$ÉU pour les coûts d'appui, pour les amendements du programme de travail de l'ONUDI indiqués ci-dessous :

Pays	Projet	Montant approuvé (en \$ÉU)
Argentine	Préparation de projets d'investissement en vue de l'élimination des CFC à la BANDEX, S.A. et à la CELPAK, S.A. et des mousses de polyuréthane rigides à la PRENSIPLAST	35 000
Cameroun	Préparation d'une proposition de projet d'investissement en vue de l'élimination des CFC à la FAEM	20 000
Kenya	Projet d'élimination des CFC à la Kenya Cold Storage Ltd.	380 875
Nigéria	Préparation d'une stratégie d'élimination des CFC dans les industries et services de réfrigération et de climatisation	100 000
Roumanie	Préparation d'un programme de pays	80 000
Thaïlande	Récupération de CFC dans le secteur des climatiseurs mobiles	0
Au niveau mondial	Élaboration d'une stratégie pour l'élimination progressive des SACO dans les pays à faible consommation de SACO	100 000
Total partiel		715 875
Coûts d'appui aux projets (13%)		93 064
Total		808 939

77. Le Comité exécutif a également demandé que, dans la mesure du possible, il soit procédé à la ventilation des coûts de passage aux substances de transition dans le projet relatif au Kenya.

- Amendements du programme de travail de 1993 de la Banque mondiale

78. Le Chef du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/17 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/17/Corr.1. Il a relevé que les coûts d'acquisition des terrains n'avaient pas été inclus dans la recommandation d'approbation. Il a en outre informé le Comité que le Gouvernement indien avait prié le Secrétariat d'informer celui-ci de son désir de ne pas voir approuver la demande de 100 000 \$ÉU concernant les études préliminaires d'investissement dans le secteur d'utilisation. Le représentant de la Banque mondiale a précisé au Comité que la Banque examinait la question avec le Gouvernement indien.

79. Le représentant du PNUE a dit qu'à la demande du Gouvernement philippin le montant de 200 000 \$ÉU destiné à l'exécution du projet relatif à la diffusion de l'information aux Philippines, approuvé à la neuvième réunion, devait être transféré de la Banque mondiale au PNUE.

80. Un débat général a ensuite porté sur la question de savoir s'il convenait d'inclure les allocations pour acquisition de terrain dans les montants à approuver. Un observateur a constaté qu'un ou deux projets n'avaient pas été soumis du fait qu'ils comportaient acquisition de terrain. Il a ensuite soulevé la question de la responsabilité civile des agences d'exécution en cas d'explosion survenant sur un terrain acquis dans une région à forte densité de population.

81. Plusieurs représentants ont préconisé un examen de la question au cas par cas et demandé au Secrétariat de rédiger un document directif sur l'acquisition de terrains au moyen des ressources du Fonds.

82. Le Comité exécutif a approuvé le montant de 562 520 \$ÉU pour les amendements du programme de travail de la Banque mondiale indiqués ci-après :

Pays	Projet	Montant approuvé (en \$ÉU)
Inde	Études préliminaires d'investissement dans le secteur d'utilisation	100 000
Pakistan	Identification et préparation de projets	100 000
Philippines	Identification et préparation de projets dans le secteur d'utilisation	150 000
Slovénie	Programme de pays et études préliminaires d'investissement dans le secteur d'utilisation	150 000
Inde	Conversion aux Aérosol à Aero Pharma	62 520
	Total	<u>562 520</u>

83. Le Comité exécutif a également approuvé le transfert d'un montant de 200 000 \$ÉU de la Banque mondiale au PNUE pour le projet relatif à la diffusion, aux Philippines, de l'information approuvé par le Comité exécutif à sa neuvième réunion, et il a demandé que le Trésorier tienne compte de cet ajustement au moment de procéder à des décaissements au bénéfice des agences d'exécution concernées.

Point 6 de l'ordre du jour : Programmes de pays :

- a) Algérie;
- b) Burkina Faso;
- d) Sénégal;
- e) Syrie;

84. Le représentant du PNUE a présenté les programmes de pays pour l'Algérie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/18), le Burkina Faso (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/19), le Sénégal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/21 et Corr.1) et la Syrie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/22). Il a indiqué que la préparation des programmes pour l'Algérie et le Sénégal avait commencé avant que ces pays deviennent parties au Protocole et que trois des quatre programmes avaient été élaborés par des consultants originaires des pays en développement.

85. La Présidente a invité le représentant de l'Algérie à présenter le programme de son pays.

86. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays de l'Algérie, l'approbation ne signifiant pas pour autant l'approbation des projets qui y étaient inclus ni de leur niveau de financement. Il a également approuvé un montant de 335 610 \$ÉU, dont 38 610 \$ÉU pour les coûts d'appui, pour financer le programme de renforcement des institutions, sous forme d'amendement du programme de travail de 1993 du PNUE.

87. Il a approuvé le programme de pays du Burkina Faso, l'approbation ne signifiant pas pour autant l'approbation des projets qui y étaient inclus ni de leur niveau de financement. Il a approuvé aussi un montant de 157 635 \$ÉU, dont 18 135 \$ÉU pour les coûts d'appui, pour financer les projets suivants à ajouter sous forme d'amendements du programme de travail de 1993 du PNUE :

Renforcement des institutions	83 500 \$ÉU
Formation douanière	14 500 \$ÉU
Formation de techniciens de réparation d'équipements de réfrigération	41 500 \$ÉU

88. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays du Sénégal, l'approbation ne signifiant pas pour autant l'approbation des projets qui y étaient inclus ni de leur niveau de financement. Il a également approuvé le montant de 292 670 \$ÉU, dont 33 670 \$ÉU au titre des coûts d'appui, pour financer les projets suivants à ajouter sous forme d'amendements du programme de travail du PNUE :

Établissement d'un service Ozone	175 000 \$ÉU
Formation et recyclage de réparateurs	58 000 \$ÉU
Expansion et modernisation du réseau statistique douanier	26 000 \$ÉU

89. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays de la Syrie, l'approbation ne signifiant pas pour autant l'approbation des projets qui y étaient inclus ni des niveaux de financement indiqués. Il a également invité le Gouvernement syrien à collaborer avec le PNUE pour désigner une ou des agences chargées d'établir des projets dans les secteurs des aérosols et des mousses.

c) Inde

90. Le représentant du PNUD a présenté le programme de pays de l'Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/20 et Add.1).

91. Sur invitation de la Présidente, les représentants de l'Inde ont exposé ce programme, en soulignant ses caractéristiques originales. Le Chef de la délégation indienne a fait la déclaration suivante :

"Le Gouvernement indien a pris note des observations du Secrétariat du Fonds; il souhaite préciser qu'il considère l'approbation du programme de pays comme constituant la première étape d'un processus. Ainsi que le Comité exécutif l'a reconnu, le caractère dynamique du programme de pays fait qu'il y aura toujours des aspects pour lesquels l'exécution du programme, à un moment ou à un autre, présente des lacunes informationnelles, lesquelles seront comblées au fur et à mesure de l'exécution grâce aux avancées de la science ainsi qu'au développement, à la disponibilité et à l'accessibilité des nouvelles technologies. Le programme de pays présenté par l'Inde incorpore les grandes lignes de la stratégie et fournit des ordres de grandeur sommaires concernant la consommation des SACO, les coûts estimatifs et les besoins en matière d'approches financières et d'approches fondées sur le marché. Ces divers éléments doivent cadrer avec des préoccupations internes de l'Inde. Si le programme était approuvé, il serait possible de procéder à des enquêtes complémentaires et des consultations avec les diverses industries en vue d'une évaluation très détaillée concernant l'élimination des SACO, ainsi qu'à des projets d'élimination à court et à long terme. L'accélération de ce processus d'élimination dépendra par ailleurs de la disponibilité des fonds et des technologies pour des projets comme c'est envisagé dans le Protocole. Nous avons confiance qu'une fois ces conditions remplies, il sera possible d'améliorer encore les

méthodes d'élimination rapides et économiques déjà considérées dans le programme de pays. On étudiera dans la même ligne des mesures réglementaires en relation avec des incitations financières dans l'optique de l'élimination des SACO. Quand on aura effectué l'enquête portant sur le secteur des petites entreprises et le secteur informel et qu'on aura pu préciser les divers aspects, le Gouvernement indien ne manquera pas de présenter au Comité exécutif l'information relative au programme d'exécution".

92. Certains représentants n'ont pas jugé le programme de pays assez systématique et ont demandé qu'y soient ajoutés des renseignements concernant, en particulier, l'évaluation du secteur informel, ainsi qu'un plan d'action structuré.

93. Plusieurs représentants se sont dits inquiets de l'augmentation de la consommation prévue jusqu'en 1997.

94. Un représentant a souligné que tout pays avait droit à formuler sa stratégie et la méthode à suivre pour mener à bien son programme d'élimination dans le cadre du Protocole, y compris quant à l'utilisation de la totalité du délai de grâce. Il a souligné que le Comité exécutif n'était pas fondé à imposer ses conditions à l'Inde; il pouvait, en revanche, lui fournir avis et orientations dans les domaines où le Comité était à même de financer la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal.

95. Plusieurs représentants ont estimé que le programme constituait un signe encourageant au sens où l'Inde montrait sa volonté de réaliser des progrès dans l'élimination progressive des SACO et ils ont proposé de l'approuver, à condition que des informations supplémentaires y soient incorporées ultérieurement.

96. Tout en reconnaissant la validité des observations du Secrétariat, le Comité exécutif a décidé d'approuver le document de programme de pays de l'Inde à titre de première étape dans l'élaboration d'une stratégie globale d'élimination progressive des SACO sous les réserves suivantes :

1. Le document relatif au programme de pays serait révisé de manière à incorporer :
 - a) les informations techniques communiquées au Secrétariat par l'Inde avant la onzième réunion du Comité exécutif et présentées au cours de ladite réunion;
 - b) des modifications répondant aux observations formulées par le Secrétariat sur le document relatif au programme de pays;
 - c) les résultats de l'étude sur les petites entreprises et le secteur informel, avec indication des projets et calendriers d'élimination concrets.

La révision devrait être communiquée au Comité exécutif pour approbation à sa réunion suivante.

2. L'approbation du programme de pays n'impliquait pas pour autant l'approbation des projets ou des niveaux de financement qui y étaient envisagés.
3. Le Comité exécutif a en outre prié l'Inde d'examiner les possibilités suivantes :
 - a) Accélérer l'élimination et en évaluer les coûts;
 - b) Empêcher la création de nouvelles installations de production de halons ou autres SACO et en évaluer les coûts.

Tout en acceptant la décision prise par le Comité exécutif, le représentant du Brésil s'est déclaré en faveur du programme de pays de l'Inde et a déclaré que les améliorations qui seraient ultérieurement présentées par le Gouvernement indien seraient considérées comme telles par le Brésil.

f) Thaïlande

97. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le programme de pays de la Thaïlande (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/23/Rev.1).

98. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays de la Thaïlande et demandé qu'en l'exécutant on tienne compte des observations présentées dans la fiche d'évaluation.

Point 7 de l'ordre du jour : Propositions de projet

a) Égypte

99. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/24.

100. Le projet intitulé "Conversion à une technique n'utilisant pas le CFC-11 de la production de mousse souple de polyuréthane, à la Société des industries chimiques de Dekheila" coûterait 650 000 \$ÉU et se traduirait par l'élimination de 130 tonnes PAO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone) de CFC-11, pour un rapport coût-efficacité de 5 \$ÉU par kilo de PAO non utilisé.

101. Le Comité exécutif a approuvé le montant de 734 500 \$ÉU pour les projets, dont 13% (84 500 \$ÉU) au titre des coûts d'appui pour le PNUD en qualité d'agence d'exécution, à condition que celui-ci tienne compte des dépenses opérationnelles durant l'exécution du projet.

b) Inde

102. Le Chef du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/25 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/25/Add.1, qui couvraient les propositions de projet suivantes, à exécuter par la Banque mondiale :

1. Modification du mode de production des climatiseurs mobiles, avec remplacement de CFC-12 par du HFC-134a (Subros Limited);
2. Mise au point d'applications pour la conversion des systèmes CFC-11/Polyol à des formulations à faible taux de SACO ou sans SACO (UB Petroproducts);
3. Mise au point de la conversion des systèmes CFC-11/polyol à des formulations faibles/à base de substance n'entrant pas dans la catégorie des SACO (UB Petroproducts);
4. Remplacement du CFC-11, comme agent de soufflage dans les systèmes de polyuréthane (PU), par des substances n'entrant pas dans la catégorie des SACO (Expanded Incorporation);
5. IICT (Hyderabad) – Création de données de base – Processus de production de HFC-134a.

103. Le Comité exécutif a décidé ce qui suit :

- Projet 1 : Le montant requis (1 710 000 \$ÉU) est approuvé, étant entendu que les coûts estimatifs seront révisés en cours d'évaluation finale et que le Comité en sera informé;
- Projet 2 : Le financement des coûts de transfert de technologie (219 000 \$ÉU) est approuvé à condition que les prévisions soient vérifiées en cours d'évaluation;
- Projet 3 : Le financement de la composante "transfert de technologie" du projet est approuvé pour un montant de 200 000 \$ÉU sous réserve de vérification des coûts;
- Projet 4 : Le projet sera révisé en vue d'éliminer les rubriques de dépense irrecevables; la Banque mondiale est autorisée à poursuivre le développement du projet dans le cadre d'une stratégie couvrant tous les producteurs de systèmes chimiques des mousses en Inde;
- Projet 5 : La décision relative au projet IICT est ajournée en attendant la définition de directives générales concernant la production des produits de remplacement compte tenu des stratégies pour la mise au point de technologies autochtones et l'utilisation des technologies importées.

c) Indonésie

104. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/26 et Corr.1, qui couvrait six projets pour lesquels la Banque mondiale sollicitait une approbation définitive.

105. Le Comité exécutif a approuvé les six projets suivants à exécuter par la Banque mondiale, sous réserve des observations du Secrétariat consignées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/26 et Corr.1, et à condition qu'il soit procédé le cas échéant à la destruction de l'équipement basse pression :

- i) Élimination du CFC-11/12 dans la production de feuilles de mousses de polyéthylène et de polystyrène extrudées (Société Tulus), pour un montant de 416 000 \$ÉU;
- ii) Élimination du CFC-12 dans la production de mousses de polyéthylène et de polystyrène extrudées (Société Intitri Muliatama), pour un montant de 387 000 \$ÉU;
- iii) Élimination du CFC-11 dans la production de mousses de polyuréthane (Société Dasa Windu Agung), pour un montant de 1 733 000 \$ÉU;
- iv) Élimination du CFC-11 dans la production de mousses souples de polyuréthane (Société Foamindo Industri Uretan), pour un montant de 176 000 \$ÉU;
- v) Programme d'assistance technique à l'intention des petits utilisateurs de CFC dans le secteur de la mousse souple de polyuréthane, pour un montant de 1 600 000 \$ÉU;
- vi) Programme de sécurité et Programme technique à l'intention des fabricants de produits à base d'aérosols propulsés par des hydrocarbures, pour un montant de 238 000 \$ÉU.

d) Iran (République islamique d')

106. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/27, portant sur le projet suivant, à exécuter par l'ONUDI en deux phases :

Conversion des centres de production de réfrigérateurs à usage domestique aux fins d'éliminer progressivement l'utilisation de CFC-11 et de CFC-12 à Arj, Azmayesh, Bahman, Iran Poya et Pars Appliances.

107. L'observatrice de Greenpeace s'est dite préoccupée par un projet qui servaient à financer des technologies fondées sur l'utilisation de HFC-134a et de HCFC-141b. Elle souhaitait également que l'ONUDI fasse preuve d'une certaine souplesse dans le calcul du rapport coût-efficacité; elle a demandé que les comparaisons des coûts des différentes options tiennent compte

de toutes les opérations intermédiaires conduisant à la solution "non-SACO" définitive. Sur ce dernier point, elle a recueilli l'adhésion de plusieurs participants, bien qu'un représentant ait fait valoir que, pour le moment du moins, la réduction des SACO passait encore par le recours occasionnel aux HCFC.

108. Un représentant a appelé l'attention du Comité exécutif sur la nécessité de faire preuve de pragmatisme et de rechercher un équilibre entre disponibilité de produits de remplacement viables et le besoin pressant d'éliminer rapidement les SACO. Il a demandé aux membres qui approuvaient le recours à des produits de remplacement plus chers d'approuver aussi une augmentation des allocations de fonds pendant quelques années puisque les 510 millions de \$ÉU prévus ne permettaient pas de recourir à des solutions de remplacement aussi coûteuses.

109. Un autre représentant a demandé si le HCFC-141b serait utilisé à l'avenir.

110. Le représentant de la Banque mondiale a demandé des éclaircissements sur la limitation à un an des surcoûts renouvelables, persuadé que le délai actuel était de quatre ans. Un autre représentant a indiqué que le délai maximal avait été fixé à quatre ans lors de la dernière réunion.

111. Le Comité exécutif a approuvé la phase I du projet pour un montant de 3 648 086 \$ÉU, dont 15% pour imprévus et 13% de dépenses d'appui aux programmes de l'ONUDI (419 691 \$ÉU). Il a en outre autorisé l'ONUDI à passer à l'élaboration de la phase II du projet. Cela étant, il n'a pas approuvé la recommandation du Secrétariat tendant à appliquer à l'avenir pour des projets similaires le mode de calcul des coûts renouvelables retenu pour la phase I du projet, et il a décidé de continuer à examiner cas par cas les surcoûts renouvelables sur la base du bien-fondé. Plusieurs représentants ont reconnu qu'il était possible que le fonds ne soit pas en mesure d'appuyer des demandes excessives à l'avenir.

112. Plusieurs représentants se sont inquiétés du niveau élevé des coûts pour imprévus, fixé à 15% pour la plupart des projets. Un représentant a appelé l'attention sur les répercussions pour le Fonds des coûts pour imprévus (15%) et des coûts d'appui (13% supplémentaires) prélevés par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI, qui grevaient le budget des projets. Plusieurs représentants ont souligné que les imprévus devaient être considérés comme tels et qu'il ne s'agissait pas là de droits de tirage automatique. Un autre représentant a demandé au Secrétariat d'effectuer des recherches sur le niveau des coûts pour imprévus dans les projets d'investissements internationaux et d'en rendre compte au Comité.

e) Malaisie

113. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/28.

114. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant :

KEY ASSET SDN.Bhd — Élimination de CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à peau intégrée, pour un montant de 779 700 \$ÉU, dont 13% (98 700 \$ÉU) au titre des coûts d'appui du PNUD.

f) Venezuela

115. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/30.

116. Le Comité exécutif a approuvé les deux projets suivants à exécuter par la Banque mondiale :

1. FAACA — Conversion des installations d'une société productrice de climatiseurs mobiles aux fins de produire des échangeurs de chaleur en utilisant du HFC-134a, pour un montant de 3 480 000 \$ÉU;
2. AAISA — Conversion des installations d'une société productrice de climatiseurs mobiles aux fins d'y produire, pour assemblage, des compresseurs en utilisant du HFC-134a, pour un montant de 620 000 \$ÉU.

117. Le Comité exécutif a en outre recommandé que l'équipement en outillage de ces deux usines n'ait pas pour conséquence d'augmenter la capacité de production.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions liées à la cinquième Réunion des Parties

(a) Incidences des ressources non engagées à la fin de 1993 sur les contributions de 1994-1996

118. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/31 et Corr.1, qui contenait cinq scénarios établis en fonction des différentes interprétations de la définition des "ressources non engagées".

119. Au terme d'un débat prolongé au cours duquel des représentants se sont prononcés en faveur de l'un ou l'autre des cinq scénarios présentés dans le document, le Comité exécutif a décidé de soumettre à la cinquième Réunion des Parties les cinq scénarios tels qu'ils figuraient dans la version révisée du document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/31/Rev.1), joint au présent rapport (Annexe IV).

b) Éclaircissements sur les méthodes de paiement acceptables en vue d'assurer la disponibilité des fonds annoncés lorsqu'on en a besoin pour mettre en oeuvre des projets approuvés

120. Le Trésorier du Fonds a présenté la note de discussion sur le fonctionnement des billets à ordre dans le contexte du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/7).

121. Plusieurs représentants se sont félicités des efforts déployés par le Trésorier pour élaborer le document.

122. Plusieurs représentants ont fait valoir que le Comité devrait veiller, en acceptant les différentes méthodes de paiement, à assurer un juste équilibre entre contributions en espèces et contributions sous forme de billets à ordre encaissables sur plusieurs années.

123. Un certain nombre de représentants ont souligné que le calendrier d'encaissement des billets à ordre devait permettre de prélever des fonds lorsqu'on en avait besoin. Un représentant a fait valoir que ces calendriers seraient fixés par le Comité exécutif, qui se réserverait le droit de prolonger ou de raccourcir les délais d'encaissement si nécessaire ou opportun. Un autre a indiqué que le Trésorier ne pouvait établir un calendrier d'encaissement sans savoir combien de donateurs paieraient en billets à ordre et combien en espèces.

124. Plusieurs représentants tenaient à ce que les billets à ordre déjà émis soient encaissés avant d'utiliser les versements en espèces correspondant aux contributions 1994 ou tout nouveau billet à ordre.

125. Un représentant a souligné que la législation de certains pays ne permettant pas de libeller les billets à ordre en \$ÉU, ils pourraient être prélevés dans une quelconque monnaie locale convertible, la portion encaissée étant exprimée en \$ÉU au taux de change en vigueur le jour du prélèvement. Si, en fin de période d'encaissement, l'équivalent en \$ÉU se révélait supérieur ou inférieur à la contribution du pays, des ajustements pouvaient être opérés.

126. Le représentant du PNUD a déclaré que son organisation n'était pas en mesure de traiter les billets à ordre et le représentant de l'ONUDI a rappelé que les opérations financières entre le Comité exécutif et son organisation s'effectuaient en espèces. L'un des représentants a répondu que les agences d'exécution n'auraient pas à encaisser elles-mêmes les billets, mais continueraient à recevoir du Fonds des virements en espèces. Un autre représentant a fait remarquer que son pays avait déjà apporté des contributions sous forme de billets à ordre à d'autres fonds auxquels participaient le PNUD et le PNUE.

127. Un représentant a estimé que les billets à ordre élimineraient les gains en intérêts sur les contributions en espèces et a demandé ce qu'il advenait des intérêts perçus. Les représentants des agences d'exécution ont expliqué que les intérêts perçus étaient crédités au Fonds.

128. Le Comité exécutif a décidé qu'à l'avenir les billets à ordre constitueraient des ressources engageables et que l'émission d'un billet à ordre par un pays serait considéré comme un versement au titre de sa contribution au Fonds. Les billets à ordre seraient encaissés à échéance fixe avec possibilité d'encaissement accéléré à la demande du Trésorier en fonction des besoins au *pro rata*. Si un encaissement accéléré se révélait nécessaire, les billets émis avant 1994 devraient être encaissés avant l'encaissement accéléré de ceux émis en 1994 ou ultérieurement. Le calendrier des prélèvements sur les billets à ordre de 1994 débiterait en 1995. Au cas où les billets émis avant 1994 seraient encaissés en totalité dès 1994, les prélèvements sur les billets à ordre 1994 pourraient débiter cette même année.

129. Le Trésorier allait soumettre un calendrier provisoire des billets à ordre à la prochaine réunion du Comité exécutif compte tenu du paragraphe précédent.

130. Le Comité a relevé que ceux payant en espèces pouvaient choisir à quel moment de l'année verser leur contribution pour l'année considérée.

c) Projet de rapport du Comité exécutif à la cinquième Réunion des Parties

131. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/33.

132. À l'issue d'un bref débat, le Comité exécutif a approuvé le projet de rapport, sous réserve de sa mise à jour eu égard aux décisions adoptées à la onzième réunion.

Point 9 de l'ordre du jour : Rationalisation du processus d'examen des projets par le Comité exécutif : notes de discussion du Secrétariat du Fonds et des États-Unis et du Canada

133. Le Chef du Secrétariat a présenté la note de discussion du Secrétariat figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/34.

134. Le représentant des États-Unis d'Amérique a introduit la note de discussion élaborée par son pays et le Canada, figurant dans le même document.

135. Le représentant de la Banque mondiale a présenté un document distribué par elle aux représentants durant la réunion.

136. Le Comité exécutif a examiné chacune des recommandations formulées par le Secrétariat du Fonds dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/34.

137. À propos des recommandations 1 et 3, relatives à la documentation, plusieurs pays ont exprimé le souhait de recevoir la documentation complète relative aux programmes de pays et propositions de projet.

138. Le Comité exécutif est convenu que la documentation relative aux propositions de projet serait toujours disponible sur demande ainsi qu'à l'occasion de ses réunions.

139. Plusieurs représentants ont vu dans la recommandation 5 l'une des plus importantes. Toutefois, un représentant a jugé qu'il ne fallait recourir à l'approbation des projets sur la base de l'absence d'objection qu'à titre exceptionnel, lorsque le temps représentait un facteur important.

140. La recommandation 6 a fait l'objet d'un débat prolongé.

141. Certains représentants ont estimé que la partie de la recommandation 6 tendant à ce que les membres du Comité représentant des pays dont les projets étaient à l'examen ne participent pas aux débats correspondants empêcherait ces pays de défendre leurs intérêts si nécessaire. Toutefois, un autre représentant a fait valoir que si un tel pays était présent pour apporter les éclaircissements éventuellement requis — ce que permettait la recommandation — l'adoption de cette dernière n'irait pas à l'encontre des intérêts du pays concerné. Un

représentant a dit qu'aucune raison ne saurait s'opposer à ce qu'un représentant puisse prendre la parole au nom de son pays. D'autres représentants ont quant à eux été d'avis que la recommandation était raisonnable. Compte tenu des vives objections formulées par un autre représentant, selon lequel l'adoption de la recommandation risquait de défavoriser gravement certains pays en développement, le Comité exécutif ne l'a pas approuvée.

142. Un représentant a souligné que les membres du Comité exécutif avaient le droit de faire connaître leurs vues. En certaines occasions, des questions de principe et de politique générale se poseraient lors de l'examen de projets concernant leurs pays respectifs, et ils devaient être autorisés à faire connaître leur opinion.

143. Plusieurs représentants se sont inquiétés de la recommandation 9 et l'un a estimé prématurée la création du sous-comité envisagé. Un autre représentant s'est dit toutefois convaincu que le sous-comité pourrait se révéler utile. Un autre représentant a jugé que l'approbation sur la base de l'absence d'objection devait être mise à l'essai avant création d'un tel sous-comité.

144. Un représentant a jugé pertinente la recommandation 10 car les enseignements à retirer des décisions de politique générale prises dans le passé étaient susceptibles de grandement contribuer à favoriser la cohérence du processus décisionnel au sein du Comité exécutif, compte tenu du changement de sa composition. Un représentant a proposé que le Secrétariat dresse un bilan des décisions de politique générale antérieures et de la pratique du Comité exécutif.

145. Plusieurs représentants ont particulièrement appuyé la recommandation 12.

146. Un certain nombre de points concernant la note de discussion soumise par les États-Unis d'Amérique et le Canada ont été soulevés.

147. Un représentant a estimé que le Groupe des ressources opérationnelles sur l'ozone (OORG) avait déjà accompli du bon travail et qu'il devait servir de modèle à toutes les agences soucieuses d'améliorer leurs procédures en matière d'analyse technique des projets. Il a en outre été d'avis que les observateurs ne devaient pas être admis aux réunions de l'OORG.

148. Un représentant a soutenu la proposition tendant à ce que tout nouveau groupe d'analyse technique soit coprésidé par un représentant des agences d'exécution et le Chef du Secrétariat du Fonds.

149. Plusieurs représentants ont exprimé la crainte que le nouveau groupe technique ne fonctionne pas en toute indépendance, tandis que d'autres ont estimé que des conflits d'intérêt pourraient se faire jour et que le groupe risquait d'usurper le rôle du Comité exécutif et du Secrétariat du Fonds. Un représentant a souligné qu'à l'heure actuelle l'OORG formulait des avis techniques sur 70% des projets examinés par le Comité exécutif, alors que ce dernier n'exerçait aucun contrôle sur cette activité. En vertu de la nouvelle proposition, le Comité exécutif exercerait au moins un certain contrôle.

150. Un représentant a fait remarquer que si chaque agence d'exécution se dotait de son OORG, les dépenses seraient rédhibitoires. Un autre représentant a fait valoir que cela déboucherait tout simplement sur une pléthore de modes de présentation, alors que l'un des buts actuellement poursuivis était de définir un mode de présentation uniforme pour les analyses techniques.

151. Le représentant du PNUD a signalé que son organisation n'avait nullement l'intention de créer son propre OORG car elle faisait déjà appel à des consultants pour obtenir des avis techniques.

152. Le représentant de l'ONUDI a indiqué que son organisation disposait de compétences techniques internes pour l'analyse des projets qu'elle élaborait.

153. La représentante du PNUE a noté que dans le document soumis par les États-Unis d'Amérique et le Canada deux rôles revenaient à l'OORG : formuler des avis sur les projets d'investissement présentés par les agences et fournir des directives générales sur les aspects techniques. Elle s'est demandée si un seul organe devait assumer ces deux fonctions et si les mêmes compétences étaient requises pour l'une et l'autre. En tout état de cause, les modalités de travail devaient être définies plus précisément pour assurer une transparence totale et la prise en considération de toutes les opinions. La représentante du PNUE a estimé qu'un tel organe devait être présidé par le Secrétariat du Fonds lorsque le débat portait sur les politiques et être coprésidé à tour de rôle pour l'examen des projets d'investissement.

154. Parlant au nom des Amis de la terre et de Greenpeace, un observateur a fait ressortir l'importance que revêtaient les analyses techniques et estimé que l'OORG devrait faire appel à un nombre suffisant de personnes ayant l'expérience du remplacement par d'autres procédés. Le nouvel organe d'examen devrait avoir un président unique venant du Fonds. Plusieurs autres représentants ont soutenu cette dernière idée.

155. Certains représentants ont souhaité voir le nouvel organe compter un nombre suffisant d'experts originaires de pays en développement.

156. Le Comité exécutif a décidé ce qui suit :

1. La documentation relative aux programmes de pays distribuée aux membres du Comité pourrait ne comporter que les fiches de couverture, les résumés analytiques et les observations du Secrétariat, le programme de pays complet étant disponible sur demande.
2. Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds se réuniraient en décembre pour examiner les activités des programmes de travail de l'année suivante et en établir la corrélation avec le plan-budget triennal.
3. La documentation relative aux propositions de projets distribuée aux membres du Comité comporterait seulement les résumés analytiques, les analyses techniques et les réponses, ainsi que les observations du Secrétariat, les documents complémentaires étant disponibles sur demande.

4. Les projets dont tous les aspects ont été résolus avant les réunions du Comité pourraient être soumis aux fins d'approbation globale.
 5. L'approbation en l'absence d'objection devrait être adoptée par le Comité exécutif et les agences d'exécution devraient être encouragées à soumettre des propositions sur cette base.
 6. Les consultants recrutés pour la préparation des propositions ne seraient pas autorisés à en faire l'analyse.
 7. Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds mettraient au point une présentation type des analyses techniques aux fins d'examen par le Comité à sa prochaine réunion.
 8. Le Comité exécutif instituerait à titre d'essai un Sous-comité sur l'examen des projets.
 9. Les conclusions du Comité exécutif sur les questions de politique découlant des projets seraient considérées comme des éléments indicatifs pour l'établissement des futures propositions de projets.
 10. À la réunion la plus proche du Comité exécutif, le Secrétariat du Fonds présenterait les questions de politique dans le cadre d'un point de l'ordre du jour distinct.
 11. Le Secrétariat du Fonds préparerait un résumé d'ensemble de la réunion en vue de sa diffusion aux membres du Comité avant les réunions du Comité.
157. Le Comité exécutif a également décidé de demander au Secrétariat du Fonds et aux agences d'exécution d'élaborer un document sur l'analyse technique des projets, en tenant compte de la note établie par les États-Unis d'Amérique et le Canada, et de le soumettre au Comité exécutif à sa douzième réunion.
158. Le Comité exécutif a décidé de renvoyer à sa douzième réunion l'examen du document présenté par la Banque mondiale afin de laisser aux membres suffisamment de temps pour en examiner les recommandations.

Point 10 de l'ordre du jour : Projet de rapport sur les options stratégiques en vue de l'adaptation des climatiseurs mobiles, des refroidisseurs et des réfrigérateurs ménagers

159. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/35.
160. Le Comité exécutif a pris note avec grande satisfaction du rapport relatif aux options stratégiques en vue de l'adaptation des climatiseurs mobiles et des refroidisseurs.

161. Plusieurs représentants ont estimé que, si le projet de rapport était utile, il fallait néanmoins que le Secrétariat étudie de manière plus approfondie s'il était possible que la réadaptation des refroidisseurs et climatiseurs mobiles soit économiquement et techniquement plus avantageuse dans les pays en développement que cela n'était prévu dans le rapport.

162. Après avoir examiné exhaustivement cette question et certaines autres, le Comité exécutif a prié le Secrétariat de revoir et d'élargir le rapport périodique en y faisant place aux observations faites au cours des débats, et de le lui présenter à sa douzième réunion.

Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses

163. Le représentant de la Norvège a distribué un document émanant de l'Autriche et de la Suisse, et demandé que le Comité exécutif tienne compte pleinement des recommandations de ces deux pays concernant le recours aux substances de transition eu égard à leur rentabilité, à leur impact sur l'environnement et aux principes du développement durable. La délégation norvégienne avait soulevé cette même question touchant plusieurs propositions de projet lors de sessions précédentes du Comité exécutif. Plusieurs délégations se sont dites favorables à ces points de vue tout en estimant que cette question était plutôt du ressort de la Réunion des Parties.

164. Au terme de débats approfondis sur les divers aspects de la question, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'examiner de plus près, en consultation avec les agences d'exécution, les questions relatives à la rentabilité des substances de transition et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa douzième réunion.

165. Le Comité exécutif a estimé que les questions relatives à l'utilisation des substances de transition entraînent dans un cadre décisionnel plus large et a recommandé de porter le problème à l'attention des Parties.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

166. Le Comité exécutif a adopté le présent rapport, sur la base du projet publié sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/L.1, Add.1 et Corr.1, à sa séance de clôture, le 12 novembre 1993.

V. DATE ET LIEU DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 de l'ordre du jour : Date et lieu de la douzième Réunion du Comité exécutif

167. Le Comité a décidé de tenir sa douzième réunion à Montréal du 28 au 30 mars 1994.

VI. CLÔTURE DE LA RÉUNION

168. Après le traditionnel échange de courtoisies, la Présidente a déclaré close la onzième réunion du Comité exécutif.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Situation du Fonds au 12 novembre 1993

dollars US

RECETTES

Contributions reçues	153 574 997 ¹
Assistance bilatérale approuvée	4,415,175
Intérêts	2 051 741
Recettes diverses	1 442 103
TOTAL	161 484 016

DÉBOURSEMENTS

PNUD	26 656 828
PNUE	8 158 357
ONUDI	6 843 108
Banque mondiale	86 138 360
Assistance bilatérale approuvée	4,415,175
Secrétariat(1991-1993)	6 543 026
Appui du programme(1991-1993)	284 452
TOTAL	139 039 306

SOLDE DISPONIBLE

22 444 710

¹ Les contributions de coopération bilatérale ci-après, approuvées par le Comité exécutif :

	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>TOTAL</u>
Australie	-	39 394	4 317	43 711
Allemagne	-	18 378	-	18 378
Canada	-	-	759 000	759 000
Singapore	-	-	31 976	31 976
États Unis	<u>480 000</u>	<u>1 669 000</u>	<u>1 413 110</u>	<u>3 562 110</u>
	480 000	1 726 772	2 208 403	4 415 175

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL RELEVANT DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
(au 12 novembre 1993) (dollars US)

Pays	Contrib. non payés au 31 déc 92	Contrib. nettes pour 1993	Reçu en 1993	Contrib. non payées pour années précédentes	Contrib. non payées pour 1993	Total des contrib. promises non payées
Australie	0	2 007 550	1 698 798	0	308 752	308 752
Autriche	625 456	999 272	625 456	0	999 272	999 272
Bahreïn	29 457	39 971	0	29 457	39 971	69 428
Belgique	988 896	1 412 304	988 896	0	1 412 304	1 412 304
Bélarus	486 043	639 534	0	486 043	639 534	1 125 577
Brunei Darussalam	0	14 127	0	0	14 127	14 127
Bulgarie	126 782	173 207	126 782	0	173 207	173 207
Canada	522 340	3 384 646	3 267 479	0	639 507	639 507
Chypre	0	26 647	0	0	26 647	26 647
Tchécoslovaquie	418 394	732 799	0	418 394	732 799	1 151 193
Danemark	0	866 035	583 180	0	282 855	282 855
Finlande	0	759 446	759 446	0	0	0
France ²	9 205 363	7 994 173	5 921 449	3 283 914	7 994 173	11 278 087
Allemagne	0	11 897 994	11 897 994	0	0	0
Grèce	216 145	466 327	425 145	0	257 327	257 327
Hongrie	309 300	239 825	0	309 300	239 825	549 125
Islande	0	39 971	105 298	0	(65 327)	(65 327)
Irlande	0	239 825	0	0	239 825	239 825
Israël	0	306 443	174 853	0	131 590	131 590
Italie	1 082 074	5 715 834	2 134 721	0	4 663 187	4 663 187
Japon	0	16 587 909	9 618 492	0	6 969 417	6 969 417
Corée, Rép. de	0	919 330	0	0	919 330	919 330
Koweït	0	286 549	0	0	286 549	286 549

² Le Gouvernement français a déposé 93 177 637,01 FF dans un compte courant en bons du Trésor à la Banque de France, au nom du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, représentant l'équivalent de ses contributions de 1991, 1992 et 1993. Sur ce montant, 32 936 034,27 FF (soit \$US 5 509 448,67) ont été encaissés et déposés dans le compte du Fonds multilatéral à New York, comme il est indiqué dans le tableau. Le Gouvernement français a indiqué au Trésorier que le solde sera mis à la disposition du Fonds multilatéral selon le calendrier d'encaissement suivant : 30 juin 1994 : 18 637 527,40 FF; 30 juin 1995 : 18 635 527,40 FF; 30 juin 1996 : 14 362 422,45 FF; 30 juin 1997 : 8 608 125,49 FF.

Pays	Contrib. non payés au 31 déc 92	Contrib. nettes pour 1993	Reçu en 1993	Contrib. non payées pour années précédentes	Contrib. non payées pour 1993	Total des contrib. promises non payées
Liechtenstein	0	13 324	13 324	0	0	0
Luxembourg	0	79 942	50 713	0	29 229	29 229
Malte	21	13 324	13 345	0	0	0
Monaco	0	7 483	0	0	7 483	7 483
Pays-Bas	0	1 998 543	0	0	1 998 543	1 998 543
Nouvelle-Zélande	0	319 767	319 767	0	0	0
Norvège	0	732 799	732 799	0	0	0
Panama	0	5 638	5 638	0	0	0
Pologne	0	626 210	0	0	626 210	626 210
Portugal	265 115	266 472	0	265 115	266 472	531 587
Féd. de Russie	14 713 852	8 940 150	0	14 713 852	8 940 150	23 654 002
Arabie saoudite	0	756 928	0	0	756 928	756 928
Singapour	0	127 907	90 883	0	37 024	37 024
Afrique du Sud	0	546 268	546 268	0	0	0
Espagne	0	2 638 077	0	0	2 638 077	2 638 077
Suède	15	1 478 922	0	15	1 478 922	1 478 937
Suisse	15	1 545 540	1 545 555	0	0	0
Ukraine	1 841 073	2 491 517	0	1 841 073	2 491 517	4 332 590
Émirats arabes unis	279 843	279 796	0	279 843	279 796	559 639
Royaume-Uni ³	3 714 654	6 688 458	3 720 635	0	6 682 477	6 682 477
États-Unis d'Amérique	0	26 921 793	18 579 301	0	8 342 492	8 342 492
Uzbekistan	0	216 390	0	0	216 390	216 390
T O T A L	34,824,838	112,444,966	63,946,217	21,627,006	61,696,581	83,323,587

3

Le Gouvernement du Royaume-Uni a déposé un billet à ordre dans un compte au nom du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal du PNUE à la Banque d'Angleterre, pour couvrir le solde de ses contributions promises au Fonds multilatéral jusqu'en 1993. Le Gouvernement du Royaume-Uni a indiqué au Trésorier que le billet à ordre pourrait être encaissé suivant le calendrier suivant : décembre 1993 : 1 332 495 \$; juillet 1994 : 1 332 495\$; décembre 1994 : 1 332 495\$; juillet 1995 : 1 332 495\$; décembre 1995 : 1 330 024\$.

ANNEXE II**BUDGET RÉVISÉ DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR 1994**

A sa troisième réunion, le Comité exécutif a examiné le budget triennal du Secrétariat du Fonds multilatéral et il «est convenu que les budgets des deuxième et troisième années ne pourraient être établis avec précision à l'heure actuelle et a fait part de son intention de demander au Chef du Secrétariat de présenter des budgets révisés pour chaque année lors de la réunion du Comité qui précédera immédiatement chaque année civile» (UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, paragraphe 76).

En conséquence, le Secrétariat a établi les prévisions budgétaires révisées pour 1994 qui sont exposées dans le présent document. Il convient de noter que la Quatrième réunion des Parties à Copenhague avait approuvé un budget pour 1994.

Le coût net au Fonds multilatéral, résultant de ce budget révisé pour 1994, s'élève à US\$ 1 917 445. Le coût pour 1993, en comparaison, s'élevait à US\$ 2 134 760.

BUDGET RÉVISÉ DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR 1994
(dollars US)

Code	DESCRIPTION	M/T	1994
10	RUBRIQUE PERSONNEL DE PROJET		
1100	Personnel de projet (Titre et grade)		
1101	Chef du Secrétariat du Fonds D.2	12	106 040
1102	Chef adjoint P.5	12	85 680
1103	Chef adjoint P.5	12	85 680
1104	Administrateur de programme P.3	12	63 240
1105	Administrateur de programme P.3	12	63 240
1106	Administrateur de programme P.3	12	63 240
1107	Administrateur de programme P.3	12	63 240
1108	Fonctionnaire de l'information P.3	12	63 240
1109	Fonctionnaire du Fonds et de l'administration P.4	12	71 400
1199	Total		665 000
1200	Consultants		
1201	Évaluations des projets, etc.		150 000
1299	Total		150 000
1300	Soutien administratif (Titre et grade)		
1301	Assistant administratif G.9	12	43 860
1302	Documentaliste G.7	12	36 100
1303	Secrétaire du Chef du Secrétariat G.7	12	39 780
1304	Secrétaire G.6	12	33 660
1305	Secrétaire G.6	12	33 660
1306	Secrétaire G.6	12	33 660
1307	Secrétaire G.6	12	33 660
1308	Réceptionniste / Dactylo G.5	12	31 620
1309	Commis à l'enregistrement G.4	12	25 500
	Dépenses services conférence		
1321	Douzième réunion du Comité exécutif		90 000
1322	Treizième réunion du Comité exécutif		90 000
1323	Quatorzième réunion du Comité exécutif		90 000
1324	Quinzième réunion du Comité exécutif		0
1325	Seizième réunion du Comité exécutif		0
1326	Dix-septième réunion du Comité exécutif		0
1327	Dix-huitième réunion du Comité exécutif		0
1328	Dix-neuvième réunion du Comité exécutif		0
1329	Vingtième réunion du Comité exécutif		0
1330	Deux réunions de sous-comité		20 000
1399	Total		601 500
1600	Voyage en mission		
1601	Frais de voyage et de subsistance (personnel du Secrétariat)		120 000
19	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		1 536 500
20	RUBRIQUE CONTRATS		
2100	Sous-contrats		
2101	Production du matériel d'information		30 000
29	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		30 000

Code	DESCRIPTION	M/T	1994
30	RUBRIQUE RÉUNIONS		
3300	Frais de voyage et de subsistance des participants (réunions)		
3301	Président et Vice-président		30 000
3302	12ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		75 000
3303	13ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		75 000
3304	14ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		75 000
3305	15ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0
3306	16ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0
3307	17ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0
3308	18ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0
3309	19ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0
3310	20ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0
3311	2 réunions de sous-comités (2 x 3 x \$ 3 500)		21 000
39	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		276 000
40	RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOCAUX		
4100	Matériel fongible		
4101	Fournitures de bureau		10 000
4102	Logiciels et autre matériel informatique (<500 dollars)		3 000
4199	Total		13 000
4200	Matériel non fongible		
4201	Ameublement		0
4202	Ordinateurs personnels		0
4203	Ordinateurs portatifs (1)		0
4204	Divers		3 000
4299	Total		3 000
4301	Loyer des locaux		409 000
49	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		425 000
50	RUBRIQUE DIVERS		
5100	Utilisation et entretien du matériel		
5101	Entretien du matériel		7 000
5102	Entretien des bureaux		5 000
5103	Entretien du matériel informatique		5 000
5104	Location de photocopieuse(s)		14 000
5105	Location de matériel de télécommunications		15 000
5199	Total		46 000
5200	Coûts d'établissement de rapports (coûts de la documentation)		
5201	Réunions du Comité exécutif		45 000
5202	Autres réunions (y compris les réunions des Parties)		20 000
5299	Total		65 000
5300	Divers		
5301	Communications		30 000
5302	Port (expédition des documents)		20 000
5303	Autres frais divers (Frais de banque, etc.)		5 000
5399	Total		55 000

Code	DESCRIPTION	M/T	1994
5400	Frais de représentation		
5401	Réceptions officielles		7 000
59	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		173 000
99	TOTAL GÉNÉRAL		2 440 500
	Coûts des services auxiliaires de programmes		126 945
	Moins contribution de contrepartie (Canada)		(650 000)
	COÛT TOTAL POUR LE FONDS		1 917 445

ANNEXE III

PROPOSITION DE BUDGET DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR 1994-1996

En application de la décision IV/18 des Parties à leur Quatrième réunion à Copenhague en 1992, établissant le Fonds multilatéral et ses statuts et conformément au paragraphe D.18 de l'annexe IV (UNEP/OzL.Pro.4/15), stipulant que " ", le Secrétariat soumet par la présente, pour approbation par la Onzième réunion du Comité exécutif, une proposition de budget détaillée pour les coûts du Secrétariat pour la période triennale 1994-1996.

La présente proposition montre une diminution des totaux, compte tenu d'un taux de change relativement favorable et de la rationalisation des coûts d'exploitation (comparé aux coûts de démarrage des opérations). Le Secrétariat ne serait donc tenu de payer que les coûts d'entretien pour certains des équipements loués (télécommunications, photocopieur, ordinateurs) etc. puisque les contrats de locations expireraient vers le milieu de 1994. Aucune acquisition de nouvel ameublement/équipement n'est prévue pendant la période 1994-1996.

Le bail afférent aux locaux du Secrétariat prévoit une augmentation du loyer de base, qui doit passer de 24 dollars canadiens à 29 dollars canadiens par m² à compter du 1^{er} février 1995. Les frais d'entretien et autres frais d'éclairage, chauffage, etc. (non couverts par le bail) devraient augmenter en conséquence. La ligne budgétaire 4301 (rubrique 40 du projet de budget triennal 1994-1996) reflète la modification correspondante (490 000 dollars des États-Unis contre 409.000 dollars précédemment).

BUDGET RÉVISÉ POUR LE SECRETARIAT POUR 1994-1996
(dollars US)

Code	DESCRIPTION	M/T	1994	1995	1996	TOTAL
10	RUBRIQUE PERSONNEL DE PROJET					
1100	Personnel de projet (Titre et grade)					
1101	Chef du Secrétariat du Fonds D.2	12	106 040	108 161	110 324	324 525
1102	Chef adjoint P.5	12	85 680	87 394	89 141	262 215
1103	Chef adjoint P.5	12	85 680	87 394	89 141	262 215
1104	Administrateur de programme P.3	12	63 240	64 505	65 795	193 540
1105	Administrateur de programme P.3	12	63 240	64 505	65 795	193 540
1106	Administrateur de programme P.3	12	63 240	64 505	65 795	193 540
1107	Administrateur de programme P.3	12	63 240	64 505	65 795	193 540
1108	Fonctionnaire de l'information P.3	12	63 240	64 505	65 795	193 540
1109	Fonctionnaire du Fonds et de l'administration P.4	12	71 400	72 828	74 285	218 513
1199	Total		665 000	678 300	691 866	2 035 166
1200	Consultants					
1201	Évaluations des projets, etc.		150 000	150 000	150 000	450 000
1299	Total		150 000	150 000	150 000	450 000
1300	Soutien administratif (Titre et grade)					
1301	Assistant administratif G.9	12	43 860	44 737	45 632	134 229
1302	Documentaliste G.7	12	36 100	36 822	37 558	110 480
1303	Secrétaire du Chef du Secrétariat G.7	12	39 780	40 576	41 387	121 743
1304	Secrétaire G.6	12	33 660	34 333	35 020	103 013
1305	Secrétaire G.6	12	33 660	34 333	35 020	103 013
1306	Secrétaire G.6	12	33 660	34 333	35 020	103 013
1307	Secrétaire G.6	12	33 660	34 333	35 020	103 013
1308	Réceptionniste / Dactylo G.5	12	31 620	32 252	32 897	96 770
1309	Commis à l'enregistrement G.4	12	25 500	26 010	26 530	78 040
	Dépenses services conférence					
1321	Douzième réunion du Comité exécutif		90 000	0	0	90 000
1322	Treizième réunion du Comité exécutif		90 000	0	0	90 000
1323	Quatorzième réunion du Comité exécutif		90 000	0	0	90 000
1324	Quinzième réunion du Comité exécutif		0	90 000	0	90 000
1325	Seizième réunion du Comité exécutif		0	90 000	0	90 000
1326	Dix-septième réunion du Comité exécutif		0	90 000	0	90 000
1327	Dix-huitième réunion du Comité exécutif		0	0	90 000	90 000
1328	Dix-neuvième réunion du Comité exécutif		0	0	90 000	90 000
1329	Vingtième réunion du Comité exécutif		0	0	90 000	90 000
1330	Deux réunions de sous-comité		20 000	20 000	20 000	60 000
1399	Total		601 500	607 730	614 085	1 823 315

Code	DESCRIPTION	M/T	1994	1995	1996	TOTAL
1600	Voyage en mission					
1601	Frais de voyage et de subsistance (personnel du Secrétariat)		120 000	120 000	120 000	360 000
19	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		1 536 500	1 556 030	1 575 951	4 668 481
20	RUBRIQUE CONTRATS					
2100	Sous-contrats					
2101	Production du matériel d'information		30 000	30 000	30 000	90 000
29	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		30 000	30 000	30 000	90 000
30	RUBRIQUE RÉUNIONS					
3300	Frais de voyage et de subsistance des participants (réunions)					
3301	Président et Vice-président		30 000	30 000	30 000	90 000
3302	12ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		75 000	0	0	75 000
3303	13ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		75 000	0	0	75 000
3304	14ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		75 000	0	0	75 000
3305	15ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0	75 000	0	75 000
3306	16ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0	75 000	0	75 000
3307	17ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0	75 000	0	75 000
3308	18ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0	0	75 000	75 000
3309	19ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0	0	75 000	75 000
3310	20ème Comité exécutif (7 x 3 x \$ 3 500)		0	0	75 000	75 000
3311	2 réunions de sous-comités (2 x 3 x \$ 3 500)		21 000	21 000	21 000	63 000
39	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		276 000	276 000	276 000	828 000
40	RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOCAUX					
4100	Matériel fongible					
4101	Fournitures de bureau		10 000	10 000	10 000	30 000
4102	Logiciels et autre matériel informatique (<500 dollars)		3 000	3 000	3 000	9 000
4199	Total		13 000	13 000	13 000	39 000
4200	Matériel non fongible					
4201	Ameublement		0	0	0	0
4202	Ordinateurs personnels		0	0	0	0
4203	Ordinateurs portatifs (1)		0	0	0	0
4204	Divers		3 000	3 000	3 000	9 000
4299	Total		3 000	3 000	3 000	9 000
4301	Loyer des locaux		409 000	490 000	490 000	1 389 000
49	TOTAL POUR LA RUBRIQUE		425 000	506 000	506 000	1 437 000

Code	DESCRIPTION	M/T	1994	1995	1996	TOTAL
50	RUBRIQUE DIVERS					
5100	Utilisation et entretien du matériel					
5101	Entretien du matériel		7 000	7 000	7 000	21 000
5102	Entretien des bureaux		5 000	5 000	5 000	15 000
5103	Entretien du matériel informatique		5 000	5 000	5 000	15 000
5104	Location de photocopieuse(s)		14 000	6 000	6 000	26 000
5105	Location de matériel de télécommunications		15 000	9 000	9 000	33 000
5199	Total		46 000	32 000	32 000	110 000
5200	Coûts d'établissement de rapports (coûts de la documentation)					
5201	Réunions du Comité exécutif		45 000	45 000	45 000	135 000
5202	Autres réunions (y compris les réunions des Parties)		20 000	20 000	20 000	60 000
5299	Total		65 000	65 000	65 000	195 000
5300	Divers					
5301	Communications		30 000	30 000	30 000	90 000
5302	Port (expédition des documents)		20 000	20 000	20 000	60 000
5303	Autres frais divers (Frais de banque, etc.)		5 000	5 000	5 000	15 000
5399	Total		55 000	55 000	55 000	165 000
5400	Frais de représentation					
5401	Réceptions officielles		7 000	7 000	7 000	21 000
59	TOTAL RUBRIQUE		173 000	159 000	159 000	491 000
99	TOTAL GÉNÉRAL		2 440 500	2 527 030	2 546 951	7 514 481
	Coûts des services auxiliaires de programmes		126 945	129 484	132 074	388 502
	Moins contribution de contrepartie (Canada)		(650 000)	(650 000)	(650 000)	(1 950 000)
	COÛT TOTAL POUR LE FONDS		1 917 445	2 006 514	2 029 024	5 952 983

ANNEXE IV

INCIDENCES DES RESSOURCES NON ENGAGÉES À LA FIN DE 1993 SUR LES CONTRIBUTIONS DE 1994 - 1996

1. La neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a demandé au Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal de préparer un rapport, à lui soumettre avant la cinquième réunion des Parties, concernant les incidences des ressources non engagées à la fin de 1993 sur les contributions de 1994-1996, en vue d'aider la cinquième réunion des Parties à statuer sur le réapprovisionnement du Fonds multilatéral.
2. Pour pouvoir évaluer les ressources dont disposera le Fonds à la fin de 1993, cinq scénarios ci-après ont été établis en fonction de l'interprétation de la définition des «ressources non engagées».
3. Certains des chiffres présentés dans le présent projet de rapport seront modifiés en fonction des résultats de la onzième réunion du Comité exécutif.

Scénario 1

4. Dans ce scénario, les ressources non engagées sont considérées comme étant le solde actuel de la trésorerie du Fonds, équivalant au total des contributions versées diminué de tous les décaissements effectués du Fonds.
5. Le montant des recettes perçues y compris les compensations au titre de l'assistance bilatérale s'élevaient au 11 novembre 1993 à 161 millions de dollars, dont 139 millions avaient été décaissés par le Fonds à la même date. Par ailleurs, le Comité exécutif a autorisé les agences d'exécution à terminer l'établissement des projets inscrits dans leur filière 1993, dont la valeur était de 18 millions de dollars environ. Sur cette base, les décaissements atteignent un total de 157 millions de dollars. Le solde actuel de la trésorerie est donc estimé à environ 4 millions de dollars.
6. Ce solde représente moins de 1 pour cent du niveau recommandé pour le réapprovisionnement du Fonds pour la période 1994-1996, qui est de 510 millions de dollars.

Scénario 2

7. Dans le scénario 2, les ressources non engagées sont définies comme étant le solde prévu de la trésorerie du Fonds, qui est équivalent au total des recettes perçues plus les

contributions qui doivent être versées d'ici la fin de 1993, diminué de tous les décaissements prévus d'ici la fin de l'année.

8. Comme indiqué plus haut, les recettes perçues au 11 novembre 1993 s'élèvent à 161 millions de dollars. On suppose toutefois que les Parties qui ont versé en totalité les contributions promises pour 1991 et 1992 remettront également leurs contributions de 1993 avant la fin de l'année. Les paiements seraient alors augmentés d'un montant supplémentaire de 133 millions de dollars. En conséquence, les versements que le Fonds aurait reçus d'ici la fin de 1993 s'élèveraient au total à 194 millions de dollars.

9. Comme indiqué plus haut, le total des décaissements a été estimé à 157 millions de dollars, le solde de trésorerie à la fin de 1993 serait donc d'environ 37 millions de dollars. Ce montant équivaut à 7 pour cent du niveau de réapprovisionnement recommandé.

Scénario 3

10. Le scénario 3 définit les ressources non engagées comme étant le solde actuel du scénario 1, augmenté d'autres instruments financiers tels que des bons du trésor et des billets à ordre encaissables jusqu'en 1996. Selon ce scénario, les contributions atteindraient jusqu'à 179 millions de dollars¹, ce qui donnerait un solde de trésorerie incluant d'autres instruments financiers de 22 millions de dollars. Ce montant représente 4 pour cent du niveau de réapprovisionnement recommandé.

Scénario 4

11. Dans ce scénario, les ressources non engagées sont interprétées comme étant le solde de trésorerie prévu du scénario 2, augmenté d'autres instruments financiers tels que des bons du trésor et des billets à ordre encaissables jusqu'en 1996. Dans ce scénario, les contributions s'élèveraient à 212 millions de dollars, ce qui donnerait un solde de trésorerie de 55 millions de dollars, soit moins de 11 pour cent du niveau de réapprovisionnement recommandé.

Scénario 5

12. Le scénario 5 considère les ressources non engagées comme incluant toutes les contributions promises plus les intérêts et autres recettes, soit 244 millions de dollars, diminuées de tous les décaissements du Fonds (157 millions de dollars), ce qui donne un solde d'environ 87 millions de dollars, c'est-à-dire plus de 17 pour cent du niveau de réapprovisionnement recommandé. Ce solde comprend les contributions promises par des pays non visés à l'Article 5 ayant des économies en transition, les dépôts de bons du trésor et de billets à ordre, les arriérés de contributions des Parties, ainsi que les fonds en caisse.

13. On ne s'attend pas à ce que les Parties aux économies en transition soient en mesure de verser leurs contributions dans un avenir prévisible, comme la plupart d'entre elles l'ont d'ailleurs indiqué. Leurs arriérés de contribution s'élèvent actuellement à plus de 31 millions de dollars. Cette situation ne manquera pas de s'aggraver si ces pays ne peuvent verser aucune contribution pour le réapprovisionnement de 1994-1996; il en résultera un manque de 66 millions de dollars qui réduirait de 13 pour cent les 510 millions de dollars que représente le niveau de réapprovisionnement recommandé.

Conclusion

14. D'après les statuts du Fonds multilatéral et ceux du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro.4/15, Annexes IX et X respectivement), les «ressources non engagées» sont interprétées sans aucune équivoque comme étant le solde de trésorerie du Fonds que le Comité exécutif n'a pas encore engagé.

15. Selon que les contributions prévues sont prises ou non en compte, les ressources non engagées pouvant être reportées aux exercices 1994-1996 se situent donc entre 4 et 37 millions de dollars, chiffres qui pourraient atteindre 22 à 55 millions de dollars, s'il est tenu compte des bons du trésor et des billets à ordre. En conséquence, un montant de 4 à 55 millions de dollars serait disponible fin 1993 pour des projets ou d'autres activités à entreprendre en 1994 et plus tard.

Note de bas de page:

1. Y compris 2,7 millions de dollars en billets à ordre à encaisser d'ici la fin de 1993.

ANNEXE V**SOMMAIRE DES DÉCISIONS
PRISES À LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a décidé ce qui suit:

Questions financières

1. D'approuver le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1994 étant entendu que la ligne budgétaire 3301 (coût des déplacements et allocations journalières de subsistance du Président et du Vice-Président) pourrait servir pour financer les voyages du Président ou du Vice-Président du Comité exécutif, qu'ils représentent ou non un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, si le voyage s'imposait pour permettre à l'un ou à l'autre de représenter le Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/36, Annexe II).
2. D'approuver le projet de budget du Secrétariat du Fonds pour 1994-1996 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/36, Annexe III).
3. D'approuver la demande du Canada visant à imputer sur sa contribution de 1993 la somme de \$US 759 000 à créditer à des activités bilatérales: en Chine (\$US 172 500), au Brésil (\$US 172 000) et au Venezuela (\$US 414 000).
4. D'approuver la demande de l'Afrique du Sud visant à créditer un montant de \$US 30 000 de contribution bilatérale, à imputer sur sa contribution de 1994, pour un atelier destiné aux pays anglophones d'Afrique.
5. D'approuver la demande des États-Unis d'Amérique visant à créditer un montant de \$US 1 017 000, à imputer sur sa contribution de 1993, à des activités bilatérales en Chine (\$US 399 000), en Équateur (\$US 61 000), en Malaisie (\$US 24 000) et au Mexique (\$US 533 000).
6. D'approuver un montant de \$US 31 976 en contribution bilatérale à imputer sur la contribution de Singapour pour 1993, en vue du lancement d'un programme régional d'élimination du méthyle chloroforme à l'intention des pays de l'ASEAN, sous réserve que tous les pays bénéficiaires participants acceptent l'assistance; que les fonds servent à diffuser l'information relative à l'adaptation des technologies aux conditions locales (troisième composante); et que le financement de composantes additionnelles du projet fasse l'objet de demandes ultérieures en conformité avec les directives régissant l'assistance bilatérale.

7. Qu'à l'avenir, les billets à ordre constitueraient des ressources engageables et que l'émission d'un billet à ordre par un pays serait considérée comme un versement au titre de sa contribution au Fonds. Les billets à ordre seraient encaissés à échéance fixe avec possibilité d'encaissement accéléré à la demande du Trésorier en fonction des besoins au *pro rata*. Si un encaissement accéléré se révélait nécessaire, les billets émis avant 1994 devraient être encaissés avant l'encaissement accéléré des billets émis en 1994 ou ultérieurement. Le calendrier des prélèvements sur les billets à ordre de 1994 débiterait en 1995. Au cas où les billets émis avant 1994 seraient encaissés en totalité dès 1994, les prélèvements sur les billets à ordre de 1994 pourraient débiter cette même année.
8. De demander au Trésorier de soumettre un calendrier provisoire des billets à ordre à la prochaine réunion du Comité exécutif, compte tenu du paragraphe précédent.
9. De faire sienne la proposition du Sous-Comité sur les questions financières visant à ce que, de concert avec le Trésorier et le Secrétariat du Fonds, les agences d'exécution procèdent au cours des deux semaines à venir à la révision du document, lequel serait distribué officiellement aux membres du Comité pour permettre à ce dernier de l'approuver à sa réunion suivante, et qu'une fois des définitions communes établies on les utilise pour tous les rapports incombant aux agences d'exécution.

Agences d'exécution

10. De demander aux agences d'exécution de présenter leurs rapports sous une forme permettant d'effectuer des comparaisons.
11. D'approuver les montants ci-après pour les amendements des programmes de travail respectifs des agences d'exécution:

	Montant \$US	Coûts d'appui \$US	TOTAL \$US
PNUD	3 403 830	442 500	3 846 330
PNUE	461 000	85 930 ¹	546 930
ONUDI	715 875	93 064	808 939
Banque mondiale	562 520	Sans objet	562 520
TOTAL	5 143 225	621 494	5 764 719

¹ Comprend les coûts d'appui de \$US 26 000, virés de la Banque mondiale, pour le projet de diffusion d'information aux Philippines.

12. D'approuver le virement d'un montant de \$US 200 000 de la Banque mondiale au PNUE pour le projet de diffusion d'information aux Philippines, approuvé à la neuvième réunion du Comité exécutif, et de charger le Trésorier de tenir compte de cet ajustement au moment de procéder aux décaissements destinés aux agences d'exécution intéressées.
13. De demander au Secrétariat du Fonds d'élaborer un document directif sur la manière de traiter les projets susceptibles de déboucher sur des suréconomies nettes.

Programmes de pays

14. D'approuver les programmes de pays des États suivants: Algérie, Burkina Faso, Sénégal et Syrie. Cette approbation ne signifie pas pour autant l'approbation des projets qui y sont présentés ni des niveaux de financement correspondants.
15. D'approuver les montants de \$US 695 500 et de \$US 90 415 de coûts d'appui (pour la somme totale de \$US 785 915) pour des projets figurant dans les programmes de pays des États ci-après: Algérie (\$US 297 000 et \$US 38 610 de coûts d'appui), Burkina Faso (\$US 139 500 et \$US 18 135 de coûts d'appui) et Sénégal (\$US 259 000 et \$US 33 670 de coûts d'appui), à ajouter sous forme d'amendements du programme de travail de 1993 du PNUE.
16. D'approuver le document de programme de pays de l'Inde à titre de première étape dans l'élaboration d'une stratégie globale d'élimination progressive des ODS, sous les réserves suivantes:
 - a) Le document de programme de pays serait révisé de manière à incorporer:
 - i) les données de fonds communiquées par l'Inde au Secrétariat avant la onzième réunion du Comité exécutif et figurant dans la présentation de l'Inde à ladite réunion;
 - ii) une modification du programme en réponse aux observations du Secrétariat de Fonds relatives au document de programme de pays;
 - iii) les résultats de l'étude sur le secteur des petites entreprises et le secteur non officiel, avec indication des projets et de calendriers d'élimination précis.

La révision devrait être soumise au Comité exécutif pour approbation à l'une de ses prochaines réunions.

- b) L'approbation du programme de pays ne signifie pas l'entérinement ou l'approbation de projets quelconques ni des niveaux de financement indiqués.

- c) Le Comité exécutif a en outre prié l'Inde d'envisager les possibilités suivantes, et d'en évaluer les coûts:
- i) Accélérer le rythme d'élimination;
 - ii) Éviter la création de nouvelles installations de production de halons ou autres ODS.

17. D'approuver le programme de pays de la Thaïlande et de demander qu'il soit tenu compte des observations figurant dans la fiche d'évaluation lors de la mise en oeuvre.

Projets d'investissement

18. D'approuver les montants ci-après pour des projets à mettre en oeuvre par le PNUD:

- \$US 650 000 et \$US 84 500 de coûts d'appui pour un projet en Égypte;
- \$US 690 000 et \$US 89 700 de coûts d'appui pour un projet en Malaisie.

19. D'approuver les montants de \$US 3 228 395 et de \$US 419 691 de coûts d'appui pour la phase I d'un projet de réfrigération en Iran à mettre en oeuvre par l'ONUDI et d'accorder à celle-ci la permission de commencer l'élaboration de la phase II du projet.

20. D'approuver les montants ci-après pour des projets à mettre en oeuvre par la Banque mondiale:

- \$US 2 129 000 pour trois projets en Inde;
- \$US 4 100 000 pour deux projets au Venezuela, avec la recommandation que l'exécution de ces deux projets n'entraîne pas une augmentation de la capacité de production.
- \$US 4 550 000 pour six projets en Indonésie.

21. De demander que la proposition de projet en Inde intitulée «Remplacement du CFC-11, comme agent de soufflage dans les systèmes de polyuréthane, par des substances à faible taux d'ODS ou sans ODS (Expanded Incorporation)» soit révisée en vue d'éliminer les rubriques de dépense irrecevables, et que la Banque mondiale soit autorisée à poursuivre le développement du projet dans le cadre d'une stratégie couvrant tous les producteurs de systèmes chimiques de mousses en Inde.

22. De différer la décision relative au projet en Inde intitulé «IICT Hyderabad - Création de données de base sur le processus de développement du HFC-134a», en attendant l'élaboration de directives générales sur la production de produits de remplacement, compte tenu des stratégies de mise au point de technologies autochtones et de l'utilisation de technologies importées.

Questions liées à la cinquième Réunion des Parties

23. De transmettre à la cinquième Réunion des Parties les cinq scénarios figurant dans la version révisée du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/31/Rev.1, intitulé «Incidences des ressources non engagées à la fin de 1993 sur les contributions de 1994-1996».
24. D'approuver le projet de rapport du Comité exécutif à la cinquième Réunion des Parties, sous réserve de sa mise à jour eu égard aux décisions adoptées à la onzième réunion du Comité.

Rationalisation du processus d'examen des projets par le Comité exécutif: notes de discussion du Secrétariat et des États-Unis et du Canada

25. Le Comité exécutif a pris les décisions ci-après:

- 1) La documentation relative aux programmes de pays distribuée à tous les membres du Comité pourrait ne comporter que les fiches de couverture, les résumés analytiques et les observations du Secrétariat, le programme de pays complet étant disponible sur demande.
- 2) Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds se réuniraient en décembre pour examiner les activités des programmes de travail de l'année suivante et en établir la corrélation avec le plan-budget triennal.
- 3) La documentation relative aux propositions de projets distribuée à tous les membres du Comité ne devraient comporter que les résumés analytiques, les analyses techniques et les réponses correspondantes, ainsi que les observations du Secrétariat, les documents complémentaires étant disponibles sur demande.
- 4) Les projets dont tous les aspects ont été résolus avant les réunions du Comité pourraient être soumis aux fins d'approbation globale.
- 5) L'approbation en l'absence d'objection devrait être adoptée par le Comité exécutif et les agences d'exécution devraient être encouragées à soumettre des propositions sur cette base.
- 6) Les consultants recrutés pour la préparation des propositions ne devraient pas être autorisés à en faire l'analyse.
- 7) Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds mettraient au point une présentation type des analyses techniques aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa prochaine réunion.
- 8) Le Comité exécutif instituerait à titre d'essai, s'il y a lieu, un Sous-comité sur l'examen des projets.

- 9) Les conclusions du Comité exécutif sur les questions de politique découlant des projets seraient considérées comme des éléments indicatifs pour l'établissement de futures propositions de projets.
 - 10) À la réunion la plus proche du Comité exécutif, le Secrétariat du Fonds présenterait les questions de politique dans le cadre d'un point distinct de l'ordre du jour.
 - 11) Le Secrétariat du Fonds préparerait un résumé d'ensemble de la réunion en vue de sa diffusion aux membres du Comité avant les réunions du Comité.
26. De demander au Secrétariat du Fonds et aux agences d'exécution d'élaborer un document sur l'analyse technique des projets, en tenant compte de la note établie par les États-Unis et le Canada, et le soumettre au Comité exécutif à sa douzième réunion.
 27. De renvoyer à sa douzième réunion l'examen du document présenté par la Banque mondiale afin de laisser aux membres suffisamment de temps pour en examiner les recommandations.

Projet de rapport sur les options stratégiques en vue de l'adaptation des climatiseurs mobiles, des refroidisseurs et des réfrigérateurs ménagers

28. De charger le Secrétariat de revoir et d'élargir le rapport périodique, en y incorporant les observations formulées au cours des débats, et de le lui présenter à sa douzième réunion.

Questions diverses : Note de l'Autriche et de la Suisse sur l'utilisation des substances de transition

29. De charger le Secrétariat du Fonds d'examiner de plus près, en consultation avec les agences d'exécution, les questions relatives à la rentabilité des substances de transition et de présenter un rapport au Comité exécutif à sa douzième réunion.

Adoption du rapport

30. D'adopter le rapport, sur la base du projet publié sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/L.1, Add.1 et Corr.1, à sa séance de clôture le 12 novembre 1993.

Date et lieu de la douzième réunion du Comité exécutif

31. De tenir sa douzième réunion à Montréal du 28 au 30 mars 1994.